

Rapport

annuel

sur le prix et la  
qualité du service

2013



**S**ervice  
d'alimentation  
en **eau**

# Sommaire

AVANT PROPOS .....	3
CONTACTS .....	3
INTRODUCTION .....	5
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	11
LES ASPECTS TECHNIQUES.....	15
<i>La desserte en eau</i> .....	17
<i>Les ressources</i> .....	23
<i>Les installations de transport et de stockage</i> .....	27
<i>Les volumes produits</i> .....	31
<i>Le rendement du réseau</i> .....	34
<i>La qualité</i> .....	37
<i>Satisfaction des usagers</i> .....	41
<i>Qualité du service - Suivi des réclamations</i> .....	42
LES ASPECTS FINANCIERS.....	43
<i>Le prix de l'eau</i> .....	45
<i>Les autres indicateurs financiers</i> .....	52
<i>Les travaux</i> .....	56

## ANNEXES





## Avant propos

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite "Loi Barnier", relative au renforcement de la protection de l'environnement a complété par son article 73 le Code Général des Collectivités Territoriales et organisé l'information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette loi précise que le Maire ou le Président de l'établissement de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel selon les dispositions décrites dans le décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995.

Ce rapport doit être présenté, tant pour les services gérés en régie que pour les services délégués, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, douze mois pour les communes ayant transféré la ou les compétences eau et/ou

assainissement. Il est ensuite mis à la disposition du public.

Par ailleurs, le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 imposent la mise en place des indicateurs de performance des services à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et leur prise en compte dans le rapport annuel. Cette évolution vise à permettre aux services de l'eau et de l'assainissement, et à leurs usagers, de bénéficier pleinement de la démarche de « performance » qui se développe progressivement.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, le présent document regroupe l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des services ainsi que les données relatives à la qualité de l'eau distribuée conformément au décret du 6 mai 1995.

## Contacts

**Service de l'Eau**  
**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**  
**BP 363 - 40, rue Mainssieux - 38511 VOIRON Cedex**

**Tél. : 04 76 67 60 10**

**Fax. : 04 76 93 17 73**

**[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)**

**[contact-eau@paysvoironnais.com](mailto:contact-eau@paysvoironnais.com)**

**Le Président : M. Jean Paul BRET**

**Le vice-président en Charge de l'Eau et de l'Assainissement : M. Roland GRAMBIN**

**Le Directeur du Service de l'Eau : M. Philippe BREGARD**





## Introduction

Sur les trente quatre communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui regroupent 89.980 habitants, en 2013, le Service d'Alimentation en Eau du Pays Voironnais gère en régie directe les réseaux d'eau potable de **vingt et une communes et de la zone économique de Centr'Alp**.

Les treize<sup>1</sup> autres communes intègrent des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de « représentation – substitution », le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.

Durant ces dernières années, le Service de l'Eau a beaucoup évolué. En 2004, il a repris en régie directe la production d'eau des communes de Voreppe et Moirans, en se substituant au Syndicat Intercommunal des Eaux de Voreppe et Moirans (SIEVM). Puis en 2006, ce sont les réseaux de St Etienne de Crossey, Charavines et Voreppe qui ont été repris en régie directe. Enfin, depuis août 2009, date de l'échéance du contrat d'affermage de la distribution d'eau, le Service de l'Eau gère en régie directe l'alimentation en eau de la commune de Moirans.

Les principales missions du service sont :

- approvisionner en quantité suffisante et en qualité l'ensemble des abonnés,
- répondre aux questions des usagers par un accueil et une écoute personnalisée,
- assurer une qualité de l'eau distribuée irréprochable et améliorer en permanence le réseau et les installations,
- assurer une veille constante des installations par le biais d'un système de télésurveillance performant,
- entretenir et gérer le renouvellement périodique de plus de 34.000 compteurs, conformément à l'arrêté du 6 mars 2007,
- assurer la facturation des services de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif des abonnés du Pays Voironnais.

Outre la production d'eau pour son propre compte, le Service de l'Eau entretient des relations étroites avec certaines collectivités situées à l'extérieur de son périmètre auprès desquelles il peut soit s'approvisionner<sup>2</sup> soit fournir<sup>3</sup> de l'eau.

Pour cela, le Service mobilise la compétence de quarante six agents répartis sur les pôles administratifs et techniques (cf. Organigramme joint en annexe). Leur **objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité, d'entretenir un patrimoine important et d'accompagner le développement du Voironnais**.

<sup>1</sup> Billieu, Charancieu, La Batie Divisin, Le Pin, Massieu, Merlas, Montferrat, Paladru, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne, Voissant.

<sup>2</sup> Miribel les Echelles, St Joseph de Rivière, Syndicat d'Apprieu, Renage, Billieu

<sup>3</sup> St Joseph de Rivière



## Les faits marquants

L'année 2013 a été marquée par :

- **La poursuite des travaux relatifs à deux programmes d'ampleur, visant à sécuriser l'alimentation en eau du Pays Voironnais :**
  - **La mise en service du réservoir de Croix Bayard à Coublevie.** Cet ouvrage de stockage constitue un élément clef du réseau de St Joseph de Rivière et sa construction fait suite au doublement du réseau d'adduction, réalisé en 2011, qui permet d'acheminer l'eau depuis le pompage de St Joseph de Rivière jusqu'à Voiron.
  - **La construction de l'usine de filtration des sources de Sambuis-Pécatière** sur la commune de Pommiers la Placette, une opération échelonnée sur trois ans. Cette année a vu se réaliser la première phase du programme de travaux, qui consiste à renouveler la conduite d'adduction entre les sources et le réservoir de tête de Malossanne. La seconde phase, qui consiste en la construction de l'usine de filtration proprement dite, devrait être engagée en 2014.
- L'attribution des marchés de travaux relatifs au **renforcement de l'alimentation en eau de St Blaise du Buis, Réaumont et La Murette.** Cette opération comprend la construction d'un réservoir de 1.500 m<sup>3</sup> sur la colline de Bavonne et la pose d'un réseau principal d'adduction entre le pompage du Nantin (Réaumont) et le futur réservoir de Bavonne (La Murette). Cette opération offre également une opportunité au Syndicat des Eaux de la Région d'Apprieu de sécuriser son alimentation en eau.
- **L'absence d'arrêté sécheresse, après trois années consécutives marquées par des arrêtés de ce type.**
- **La poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb.**



# Les enjeux 2014

Cette année sera marquée par :

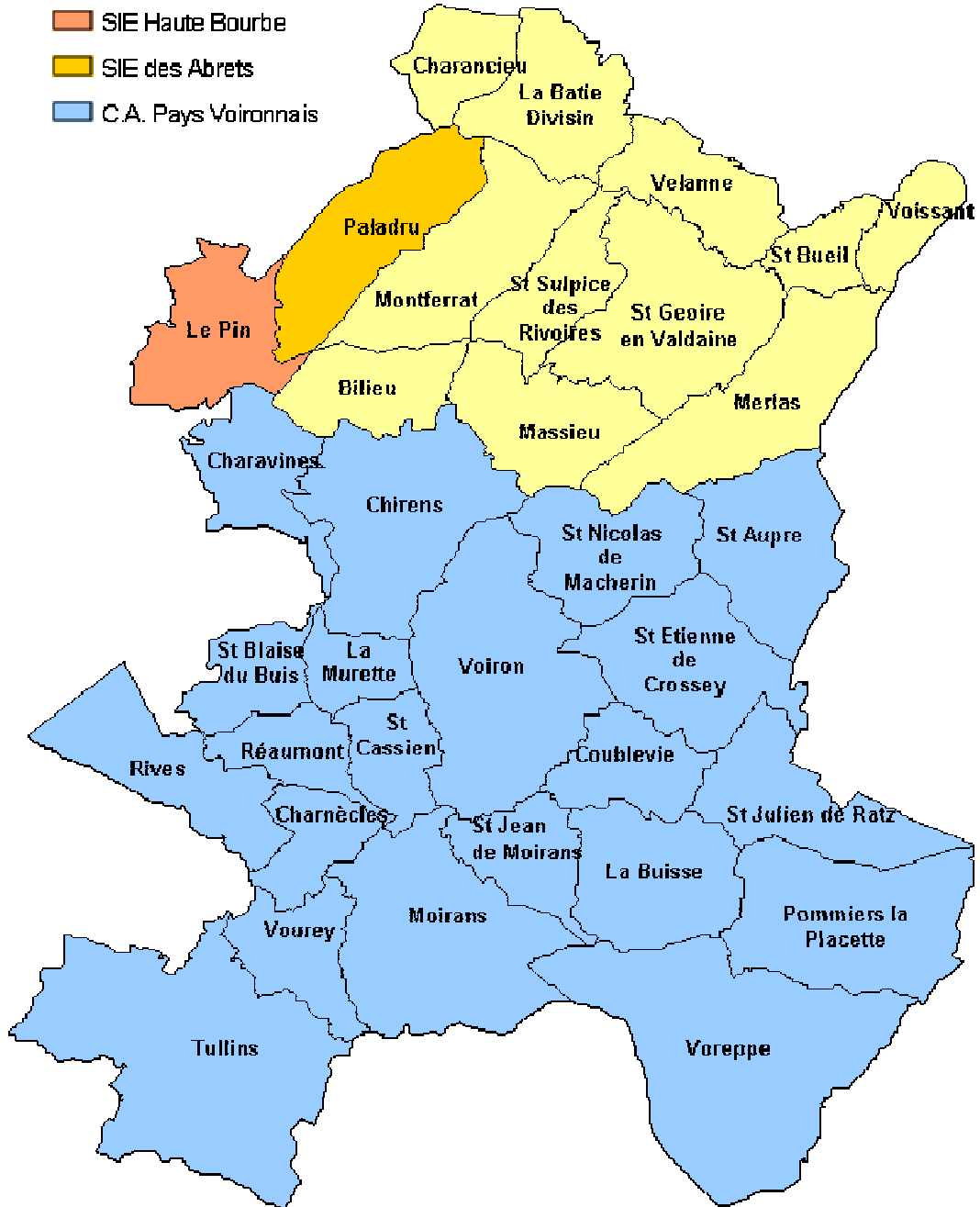
- **La fin des opérations de sécurisation de la ressource en eau**, avec le démarrage des travaux de construction de l'usine de filtration des sources de Sambuis-Pécatière.
- **La mise en service du renforcement de l'alimentation en eau de St Blaise du Buis, Réaumont et La Murette**. Cette opération devrait néanmoins se poursuivre sur les années à venir en direction du Syndicat des Eaux de la Région d'Apprieu, de manière à sécuriser son alimentation en eau.
- **La poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb.**







- SIE du Guiers et de l'Ainan
- SIE Haute Bourbe
- SIE des Abrets
- C.A. Pays Voironnais



**Les structures de distribution d'eau potable dans le Pays Voironnais en 2013**





# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE







En application du décret n°2007-675 et de l'arrêté du 2 mai 2007, les indicateurs de performance pour cette année sont présentés dans les tableaux suivants :

INTITULE	valeur de l'indicateur	clé de consolidation	valeur de la clé
<b>Caractéristique techniques du service</b>			
Présentation du territoire desservi	régie directe		
Estimation du nombre d'habitants desservis	81.104 hab.	recensement INSEE	2010
Volumes prélevés :			
- <i>volume prélevé</i>	6 185 630	volumes comptabilisés du 1/01/13 au 31/12/13	
- <i>volume importé</i>	56 973	volumes comptabilisés du 1/01/13 au 31/12/13	
Nombre d'abonnements	36 591	au 31/12/2013	
Volumes vendus au cours de l'exercice :			
- <i>volumes vendus aux abonnés</i>	3 939 597	volumes vendus sur l'exercice 2013	
- <i>ventes en gros - exportation</i>	72 960	volumes vendus sur l'exercice 2013	
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	811 km		

<b>Tarifification de l'eau</b>			
prix TTC d'une facture d'eau potable pour 120 m3 au 01/01/N	1,64 €/m3		
prix TTC d'une facture d'eau potable pour 120 m3 au 01/01/N+1	1,65 €/m3		
Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation (€)	5 325 000	recettes de ventes d'eau, d'abonnement et de travaux	

<b>indicateur de performance</b>			
taux de conformité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9%	nombre d'analyse conforme / total	564 / 574
taux de conformité pour ce qui concerne la physicochimie	100,0%	nombre d'analyse conforme / total	578 / 578
Indice de connaissance et de gestion des réseaux	50%	linéaire du réseau d'eau au 31/12/N	811 km
Rendement du réseau de distribution	70%	somme des volumes mis en distribution	6 185 630 m3
Indice linéaire des volumes non comptés	7,0 m3/km.j	linéaire du réseau d'eau au 31/12/N	811 km
Indice linéaire de pertes en réseau	6,2 m3/km.j	linéaire du réseau d'eau au 31/12/N	811 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.R.	longueur cumulée du linéaire de réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	N.R.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	84%		
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	N.R.		N.R.
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	5 jours		
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	nombre de mises en service du 1/1/N au 31/12/N	3 623
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans et 6 mois	pour tout le Pays Voironnais	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,5%		
Taux de réclamation	0,3 pour 1.000 abonnés	nombre de courriers portant sur une non-conformité vis-à-vis d'engagements de service	12 courriers



INTITULE	valeur de l'indicateur	clé de consolidation	valeur de la clé
<b>Financement des investissements</b>			
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 823 000		
Nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	5,8%	nombre de branchements réhabilités du 1/1/N au 31/12/N	122
Encours de la dette au cours du dernier exercice	7 305 000	pour le budget annexe de l'Eau	
Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	944 000	pour le budget annexe de l'Eau	
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	1 079 000	pour le budget annexe de l'Eau	

<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b>			
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, et montants des remises gracieuses	0,040 €/m3	montant total des abandons divisé par le volume d'eau vendu	132 830 €
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée	22 500	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Marotandrano (Madagascar) et à Kalémie (RDC) -	



# LES ASPECTS TECHNIQUES





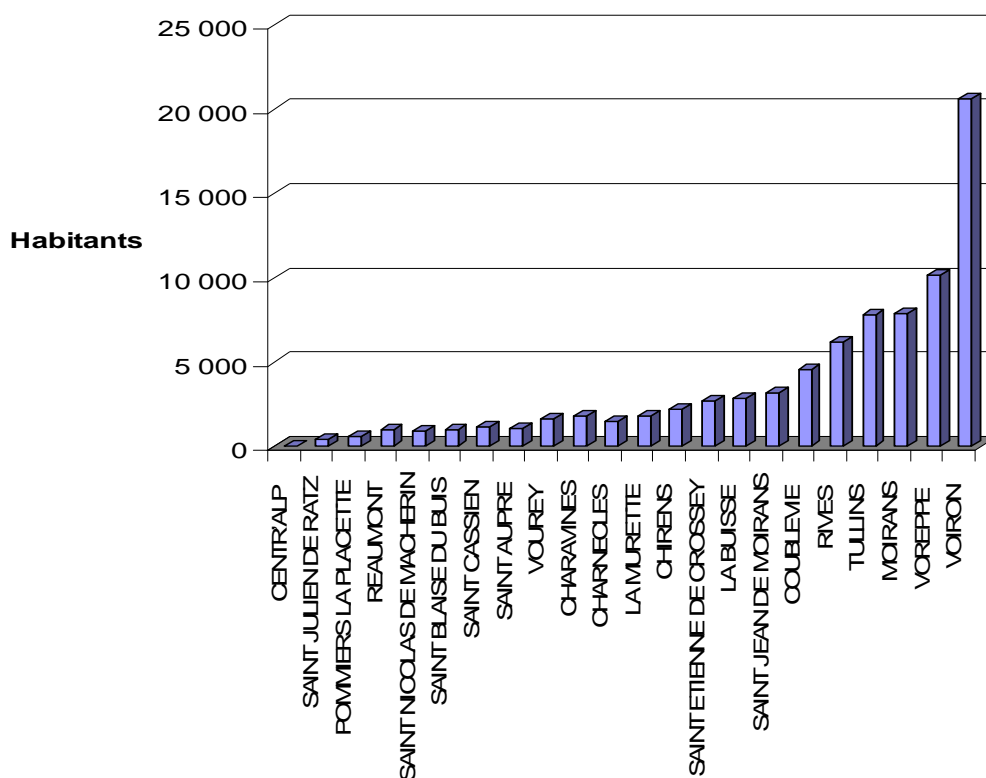




## La desserte en eau

### 1 – La population desservie

#### a) La population



Graphique 1 – La population

Le Service de l'Eau du Pays Voironnais dessert en régie directe **81.104 habitants**, répartis sur 21 communes. Voiron, la ville centre, concentre à elle seule plus de 25% de la population desservie.

Entre 2009 et 2010, la population a augmentée de 0,25 %.

Le nombre d'habitants par commune est détaillé dans le tableau suivant. Les données sont issues de la *population légale 2010* publiée par l'INSEE.

La taille moyenne des ménages est en diminution sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

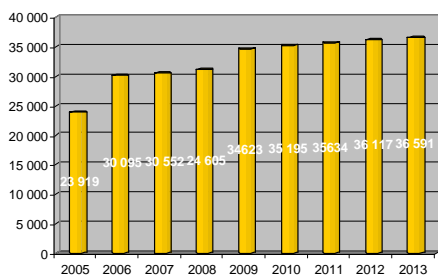
du Pays Voironnais (2,1 personnes/ménage en 2005, contre 2,3 en 1999 et 2,4 en 1990 pour Voiron).

Cette baisse s'explique par l'évolution des structures familiales et démographiques (séparations, décohabitation des jeunes, baisse de la fécondité, vieillissement de la population...) qui conduit à une diminution du nombre moyen d'occupants par logements.

COMMUNE	DATE D'INTEGRATION DES COMMUNES	Population 2010 (INSEE)
CENTR'ALP	2002	0
SAINT JULIEN DE RATZ	2003	443
POMMIERS LA PLACETTE	1974	594
REAUMONT	2003	990
SAINT NICOLAS DE MACHERIN	2002	925
SAINT BLAISE DU BUIS	2003	1 010
SAINT CASSIEN	2003	1 131
SAINT AUPRE	1974	1 110
VOUREY	2003	1 616
CHARAVINES	2003	1 809
CHARNECLES	2003	1 521
LA MURETTE	1974	1 842
CHIRENS	1974	2 239
SAINT ETIENNE DE CROSSEY	2003	2 684
LA BUISSE	1974	2 885
SAINT JEAN DE MOIRANS	1974	3 163
COUBLEVIE	1974	4 542
RIVES	2003	6 153
TULLINS	2002	7 819
MOIRANS	2003	7 909
VOREPPE	2003	10 146
VOIRON	1974	20 573
<b>TOTAL</b>		<b>81 104</b>

**Tableau 1 – La population**

**b) Les abonnés au 30 décembre 2013**



**Graphique 2 – Les abonnés**

Le 30 décembre 2013, le Service comptait :

**36.591 abonnés**

Après une forte progression en 2006 (20%) due à l'intégration de Voreppe, St Etienne de Crossey et Charavines, puis l'arrivée de Moirans en 2009 qui a fait progresser de 10% le nombre d'abonné, **l'année 2013 confirme la progression régulière (1%/an) du nombre d'abonnés constaté depuis 2009.**

D'une commune à l'autre, les variations oscillent entre -1% et +6%.

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau suivant :

Commune	Abonnés 2009	Abonnés 2010	Abonnés 2011	Abonnés 2012	Abonnés 2013	Evolution 2013/2012
Centr'Alp	188	184	166	171	172	1%
Charavines	899	926	934	948	968	2%
Chamecles	636	651	663	671	677	1%
Chirens	963	975	978	989	996	1%
Coublevie	1 743	1 769	1 799	1 842	1 944	6%
La Buisse	1 075	1 092	1 122	1 156	1 189	3%
La Murette	782	801	814	832	867	4%
Moirans	3 096	3 139	3 161	3 183	3 205	1%
Pommiers la placette	200	203	206	206	208	1%
Réaumont	381	387	392	408	413	1%
Rives	2 159	2 190	2 206	2 258	2 319	3%
Saint Aupre	422	443	447	453	453	0%
Saint Blaise du Buis	401	408	409	416	419	1%
Saint Cassien	421	435	444	447	450	1%
Saint-Etienne de Crossey	1 089	1 120	1 138	1 163	1 163	0%
Saint Jean de Moirans	1 078	1 095	1 164	1 225	1 249	2%
Saint Julien de Ratz	189	187	193	194	192	-1%
Saint Nicolas de Macherin	375	376	381	387	396	2%
Tullins	2 957	3 042	3 086	3 108	3 123	0%
Voiron	11 136	11 262	11 377	11 452	11 568	1%
Voreppe	3 765	3 809	3 828	3 873	3 874	0%
Vourey	668	701	726	735	746	1%
<b>Total</b>	<b>34 623</b>	<b>35 195</b>	<b>35 634</b>	<b>36 117</b>	<b>36 591</b>	<b>1%</b>

**Tableau 2 – Les abonnés**

## **2 - Les volumes distribués**

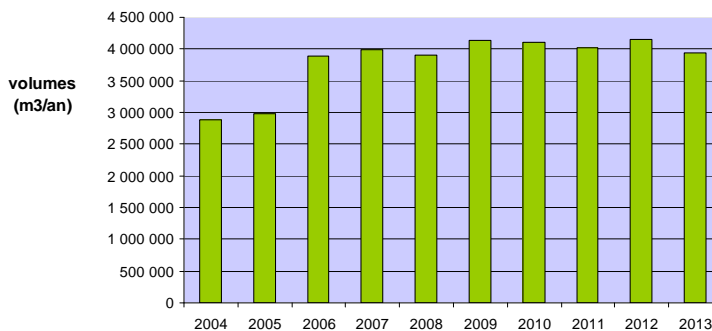
### **a) Les ventes d'eau**

Volumes vendus 2012 (m3)	Volumes vendus 2013 (m3)	Evolution 2013/2012 (%)
<b>4 149 640</b>	<b>3 939 597</b>	<b>- 5%</b>



Après les fortes progressions liées à la reprise de nouvelles communes en 2006, 2007 et 2009, depuis 2010 les volumes vendus baissent régulièrement. L'année 2013 confirme cette tendance, avec des ventes qui s'établissent à :

**3 939 597 m<sup>3</sup>**

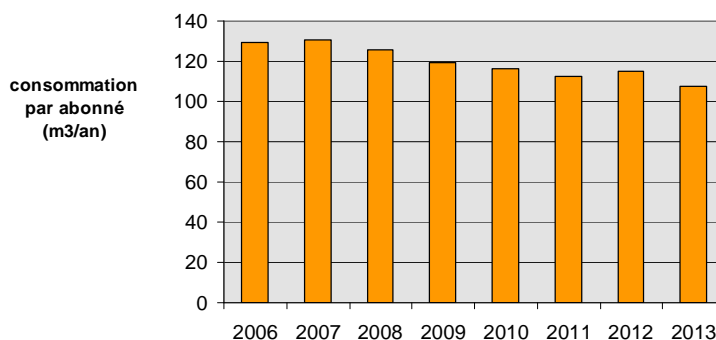


**Graphique 3 – Evolution des ventes d'eau**

**Consommation par abonné**

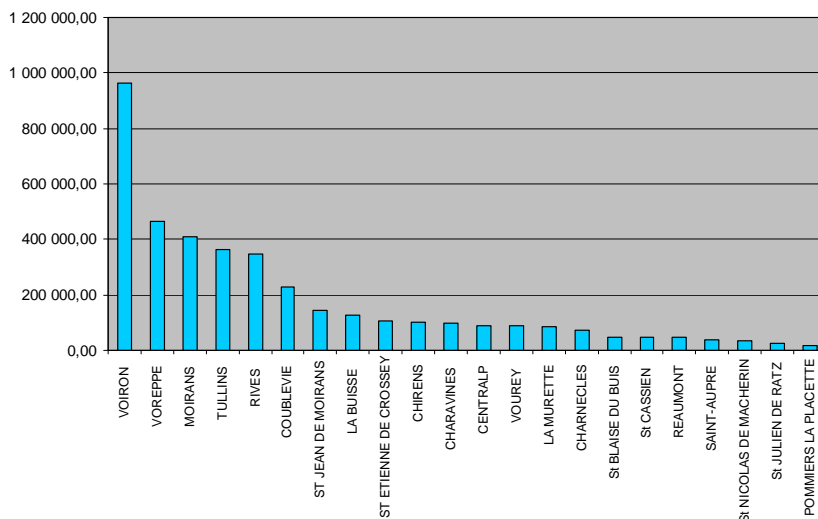
Depuis 2007, la consommation moyenne par branchement diminue progressivement. 2013 demeure conforme à cette tendance, avec une consommation qui s'établit à :

**107,7 m<sup>3</sup>/abonné.an**



**Graphique 4 – Consommation par abonné**

**Les ventes d'eau par commune**



**Graphique 5 – Les ventes d'eau par commune (en m3/an)**



### b) Volumes non facturés

En 2013, conformément à l'article 33 du règlement du service, 188 dégrèvements ont été accordés. Le volume total dégrèvé s'élève à : **149.586 m<sup>3</sup>**, contre 103.934 m<sup>3</sup> l'année précédente.

Ces dégrèvements concernent des fuites accidentelles en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés).

Les dégrèvements représentent **3,8 %** des volumes vendus.

### c) Volumes non comptabilisés

Facteur	Nombre	Volume technique (m3/an)
La précision des compteurs d'eau	4%	160.000
Les poteaux incendies	1.198	2.400
Les fontaines sans compteurs	-	-
Lavage de réservoirs et purge des réseaux (m3)	32.800	62.800
Les analyseurs de chlore	4	8.600
<b>Total</b>		<b>233.800</b>

Les facteurs influençant les pertes techniques sont détaillés dans le tableau ci-contre.

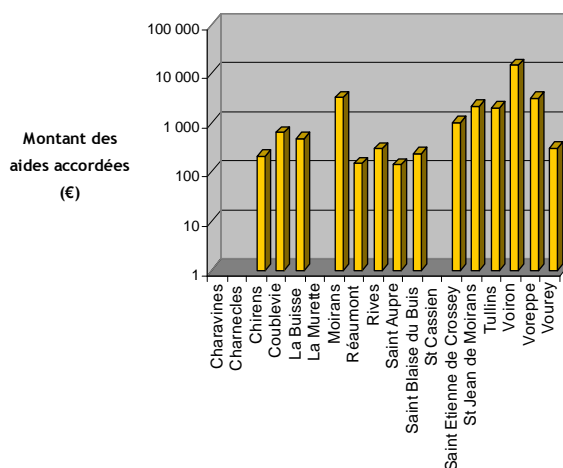
En 2013, la pollution accidentelle du captage de La Rossetière a conduit à une purge massive des réservoirs et des réseaux concernés, pour un volume estimé à 30.000 m<sup>3</sup>

Sur la base des informations disponibles, les volumes techniques pour l'année 2013 sont estimés à :

**233.800 m<sup>3</sup>**

## 3 - Montant des abandons de créances et Fond Solidarité Logement

### ► Fond Solidarité Logement





**Graphique 6 – Application du FSL par commune**

Depuis sa mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Pays Voironnais participe au Fonds de Solidarité pour le Logement par le biais du « Dispositif solidarité eau » mis en place par le Conseil Général de l'Isère pour aider les personnes en difficultés à prendre en charge leurs dépenses relatives au logement.

En 2013, la participation financière du Service de l'Eau s'élève à **7.000 €**, soit 0,20 € par abonné.

Dans le cadre de ce dispositif, **254 dossiers** ont donné lieu à l'octroi d'une aide sur les 21 communes gérées en régie directe, contre 219 en 2012. Le montant total des aides accordées est en forte hausse par rapport à 2012 (22.760 €), puisqu'il s'établit à :

**28.773 €**

Le détail par commune est présenté dans le tableau suivant.

Communes	Montant des aides accordés 2012 (€)	Montant des aides accordés 2013 (€)	Nombre d'aides accordées 2013
Charavines	835		0
Charnecles	130		0
Chirens	110	210	2
Coublevie	177	630	5
La Buisse	122	465	7
La Murette	347		0
Moirans	3 329	3 252	25
Réaumont		149	2
Rives	116	296	3
Saint Aupre		139	1
Saint Blaise du Buis		233	1
St Cassien	142		2
Saint Etienne de Crossey		1 001	3
St Jean de Moirans	821	2 215	11
Tullins	1 172	1 983	19
Voiron	14 347	14 716	141
Voreppe	1 112	3 184	31
Vourey		300	1
<b>Total</b>	<b>22 760</b>	<b>28 773</b>	<b>254</b>

► **Abandons de créances**

Pour l'année 2013, le montant total des abandons de créances s'élève à :

**132.830 €**

► **Taux des abandons de créance**

Les abandons de créance, remises gracieuses et participation au FSL (7.000 €) représentent un total de **137.830 €** pour un volume facturé de **3.939.597 m<sup>3</sup>**, soit un taux de :

**0,040 €/m<sup>3</sup>**



## Les ressources

### 1 - Les points d'alimentation

Le service de l'eau gère 52 réseaux d'eau alimentés par 42 sources et forages.

- 1) **Réseau de l'Arsenal** est alimenté par le **captage de Biliou** localisé sur la commune du même nom. Cette eau est achetée au Syndicat des Eaux de la Bièvre et du Val d'Ainan. Il dessert la commune de **Chirens**.
- 2) **Réseau des Balmes** est alimenté par le **forage des Bains** - localisé sur la commune de Renage - et la **source du Mollard Cheval** - localisée sur la commune de Beaucroissant. Il dessert la commune de **Tullins (Fures)**.
- 3) **Réseau du Bourg de Chirens** est alimenté par le **captage du Marais** localisé sur la commune de Chirens. Il dessert la commune de **Chirens**.
- 4) **Réseau du Bourg de Saint Nicolas de Macherin** est alimenté par les **sources Chevillard** localisées sur la commune de Saint Aupre et en complément par le **captage du Marais de Chirens**. Il dessert la commune de **Saint Nicolas de Macherin**.
- 5) **Réseau du Bourg de Tullins** est alimenté par les **sources du Château** localisées sur la commune de Tullins, par la **source du Marais de Cras** localisée sur la commune de Cras et en complément par la **source du Méarie** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la commune de **Tullins**.
- 6) **Réseau de Bozon Clermont** est alimenté par la **source du Bozon** localisée sur la commune de Chirens et dessert la commune du même nom (Clermont et le Bozon).
- 7) **Réseau de Chantabeau** est alimenté par le **captage des Trois Fontaines** localisé sur la commune de Pommiers la Placette. Il dessert la commune de **Pommiers la Placette** (Chantabeau).
- 8) **Réseau de Charavines Guillermet** est alimenté par le pompage du même nom, situé sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de **Charavines**.
- 9) **Réseau de Charavines Mont Follet** est alimenté par le réseau Haut Vernay (source de Combe Doyen, Combe Patarat et Thivoley) exploité par la commune de Oyeu. Il dessert la commune de **Charavines**.
- 10) **Réseau de Charavines Principal** est alimenté par le pompage du Pont des Vannes, situé sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de **Charavines**.
- 11) **Réseau de Charnecles, St Cassien, Moirans Manguely** est alimenté par les pompages de Réaumont et St Joseph de Rivière. Il alimente les communes de **Charnecles, St Cassien, Vourey**, une partie de **Moirans (secteur de Manguely)** et quelques abonnés de Rives.
- 12) **Réseau de Chatelonnaire** est alimenté par la **source de la Chatelonnaire** localisée sur la commune de Saint Nicolas de Macherin. Il dessert la commune de **Saint Nicolas de Macherin** (La Chatelonnaire).
- 13) **Réseau des Combes de La Buisse** est alimenté par la **source des Combes** localisée sur la commune de La Buisse. Il dessert la commune de **La Buisse**.
- 14) **Réseau de Coublevie, Saint Jean de Moirans, La Buisse, et Centr'Alp Nord** est alimenté par le pompage de **Saint Joseph de Rivière** et la **source de la Rossetière** localisées sur la commune de Saint Etienne de Crossey et par le **captage de la Plaine** localisé sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert les communes suivantes : **Couplevie, Saint Jean de Moirans, La Buisse et Moirans**.
- 15) **Réseau de l'Eslinard** est alimenté par les **sources de l'Eslinard** localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la commune de **Tullins**.
- 16) **Réseau de la Garangère** est alimenté par la **source de la Garangère** localisée sur la commune de Chirens. Il dessert la commune de **Chirens**.





17) **Réseau du Grand Ratz** est alimenté par la **source du Grand Ratz** localisée sur la commune de La Buisse. Il dessert la commune de **La Buisse** (Le Grand Ratz).

18) **Réseau du Grand Vivier** est alimenté par la **source du Vivier** localisée sur la commune de Saint Aupre. Il dessert la commune de **Saint Aupre le Haut**.

19) **Réseau de Malatras** est alimenté par les **sources du Marais de Cras** - situées sur la commune de Cras - et en complément par les sources de **Malatras**, localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la commune de **Tullins**.

20) **Réseau Principal de Moirans** est alimenté par un mélange de ressources : sources de Voreppe, puits de St Jacques de Moirans et St Joseph de Rivière. Il dessert la commune de **Moirans**

21) **Réseau de la Murette Ouest** est alimenté par les **sources du Pin** (La Murette) et **du Marais** (Chirens). Il dessert la commune de **La Murette**.

22) **Réseau de la Plaine de Tullins** est alimenté par la **source de Malatras** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la commune de **Tullins**.

23) **Réseau de Pommiers la Placette** est alimenté par les **sources de Sembuis et Pecatière** localisées sur les communes de Pommiers la Placette et Saint Julien de Ratz. Il dessert la commune de **Pommiers la Placette**.

24) **Réseau de Rives Bas Service** est alimenté par la **source du Bournet** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la commune de **Rives**.

25) **Réseau de Rives Haut Service** est alimenté par la **station de pompage du Pont du Bœuf** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la commune de **Rives**.

26) **Réseau de Rives Plaine** est alimenté à partir du captage Planche Catin et du puits de Cote Gagère exploités par le SIERA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Apprieu). Il dessert **quelques habitations de Rives**.

27) **Réseau des Souillets** est alimenté par les sources du **Petit et du Grand Souillet** localisées sur la commune de Voiron. Il dessert la commune de **Voiron**.

28) **Réseau de Saint Aupre Village** est alimenté par les **puits de la Plaine** localisés sur la commune de Saint Aupre. Il dessert la commune de **Saint Aupre**.

29) **Réseau de Saint Blaise du Buis et Réaumont** est alimenté par un mélange des eaux des puits de Réaumont et de St Joseph de Rivière. Il dessert les communes suivantes : **Saint Blaise du Buis et Réaumont**.

30) **Réseau de St Etienne de Crossey** est alimenté par le pompage du Puit d'Enfer et la source du Colombier, situés sur la commune de St Etienne de Crossey. Il dessert la commune de **St Etienne de Crossey**.

31) **Réseau de Saint Julien de Ratz** est alimenté par la **source de Sembuis** localisée sur la commune de Pommiers la Placette. Il dessert la commune de **Saint Julien de Ratz**.

32) **Réseau de Troussatière** est alimenté par les **sources de l'Eslinard** (Thivollier, Gouy Pailler et Orcel) et par le **forage de la Méarie** localisés sur la commune de Tullins. Il dessert la commune de **Tullins**.

33) **Réseau de Ture** est alimenté par la **source de la Montagne** appartenant à Miribel les Echelles (Achat d'Eau) et qui est localisée sur la commune de Saint Aupre. Il dessert la commune de **Saint Aupre**.

34) **Réseau de Voiron – Saint Joseph Hôpital** est alimenté par la **station de Saint Joseph de Rivière**. Il dessert les communes suivantes : **Voiron** (Hôpital Louvasset et Saint André, en complément), **Coublevie** (Latout).

35) **Réseau du Voreppe Chevallon** est alimenté par le captage du même nom, situé sur la commune de Voreppe. Il dessert la commune de **Voreppe**.

36) **Réseau de Voreppe Principal** est alimenté par les **sources de Sembuis et Pecatière** localisées sur les communes de Pommiers la Placette et en appoint par le pompage de St Joseph de Rivière et la source de la Rossetière. Ce réseau dessert la commune de **Voreppe**

37) **Réseau de Voreppe Rigonnaire** est alimenté par la source de Rigonnaire, située sur la commune de Voreppe. Il dessert la commune de **Voreppe**

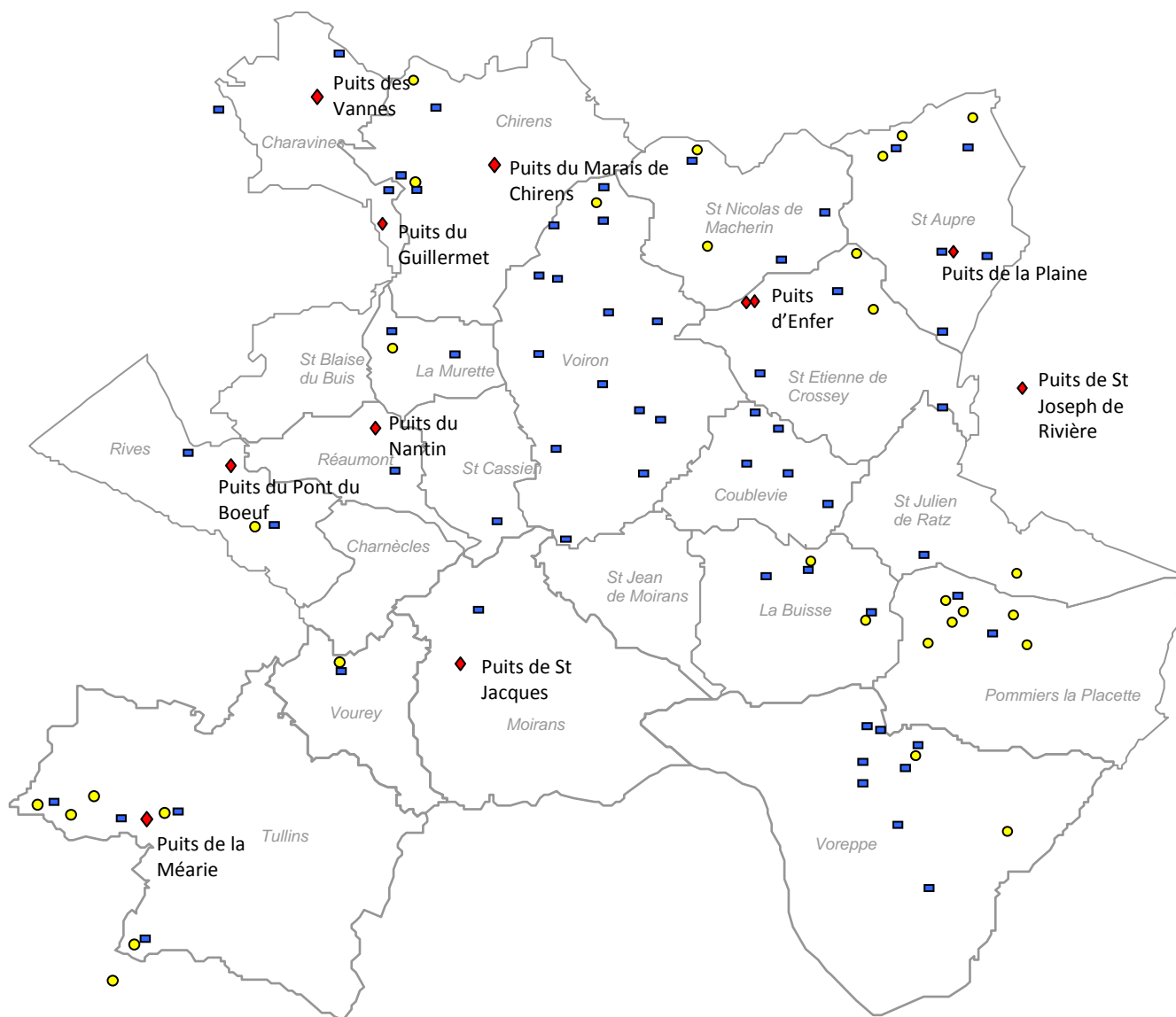
38) **Réseau de Vourey** est alimenté par le **captage Bourgeat**, localisé sur la commune de Vourey. Il dessert la commune de **Vourey** (Centre bourg).

39) **Réseau de Voiron Bas Service** est alimenté par les **captages du Moulin** - localisé sur la commune de Saint Nicolas de Macherin - et **du Goulet**, localisé sur la commune de Saint Etienne de Crossey. Il dessert la commune de **Voiron**.



**Situation des ressources en eau et des réservoirs du Service de l'Eau**

- Source
- ◆ Forage ou puits
- Réservoir





## 2 – La protection des ressources

Le service de l'eau gère 48 ressources dont 6 sont hors service et conservées dans le patrimoine.

**84 %**

A noter que le pompage du Salamot (Tullins), mis hors service en février 2008, est maintenu en état de fonctionnement, de manière à pouvoir renforcer l'alimentation de Tullins en situation d'urgence (casse de réseau, pollution accidentelle, etc.).

**En 2013, les captages du Puits d'Enfer et du Colombier ont été déclarés d'utilité publique le 6 février 2013 par arrêtés préfectoraux, soldant ainsi une procédure administrative engagée depuis plusieurs années.**

Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'état de protection des ressources en service.

DESIGNATION	Code	COMMUNE D'IMPLANTATION	COMMUNE DESSERVIE	rapport géologique	DUP	Etat de la procédure	Indice d'avancement
Source ALLARD	000230	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE	07/02/1991		EN COURS	40
Source de CHANTABOT (1)	sce privée	POMMIERS LA PLACETTE	POMMIERS LA PLACETTE			NON ENGAGEE	0
Source de CHEVILLARD ou Sce des COMBES	001390	SAINT AUPRE	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	07/02/1986		EN COURS	40
Source de CRAS	001294	CRAS	TULLINS	04/07/2001		EN COURS	40
Source de FANGEASSON (réseau Pécatiére)	000231	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE	04/07/1994		EN COURS	40
Source de GOUY PAILLER	001298	TULLINS	TULLINS	23/05/1979	27/07/1994	TERMINEE	100
Source de la BOURGEAT	001271	VOUREY	VOUREY	30/09/1986	09/12/1994	TERMINEE	100
Source de la CHATELONNIERE	001389	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	05/09/1994		EN COURS	40
Source de la GARANGERE (2)	000246	CHIRENS	CHIRENS	30/06/1994	12/01/1999	TERMINEE	100
Source de la MONTAGNE	000652	SAINT AUPRE	SAINT AUPRE (TURE)	26/01/1979	20/05/1985	TERMINEE	100
Source de la ROSSETIERE Est	000252	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	COUBLEVIE	26/01/1979	11/04/1997	TERMINEE	100
Source de l'ESLINARD ou THIVOLLIER	001300	TULLINS	TULLINS	23/05/1979	27/09/1994	TERMINEE	100
Source de MALATRAS	001296	TULLINS	TULLINS	23/05/1979	27/09/1994	TERMINEE	100
Source de PRE FAYET	000458	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE	17/12/1979		EN COURS	40
Source de SAMBUIS	000233	SAINT JULIEN DE RATZ	VOREPPE	16/06/1983	24/06/1988	EN COURS DE REVISION	100
Source des COMBES de LA BUISSE	000251	LA BUISSE	LA BUISSE	01/09/1996	16/12/1996	TERMINEE	100
Source des ROUTES (réseau Pécatiére)	000232	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE	04/07/1994		EN COURS	40
Source du BOURNET	000432	RIVES	RIVES	02/10/1995	21/09/2000	TERMINEE	100
Source du BOZON	000238	CHIRENS	CHIRENS	30/05/1994	12/02/1999	TERMINEE	100
Source du CHÂTEAU	001295	TULLINS	TULLINS	04/09/1992	27/09/1994	TERMINEE	100
Source du CHEVALLON	000235	VOREPPE	VOREPPE	18/12/1989	04/02/1988	EN COURS DE REVISION	100
Source du GOULET	000244	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	VOIRON	20/05/1987	11/04/1997	TERMINEE	100
Source du GRAND RATZ	000250	LA BUISSE	LA BUISSE	02/04/1994	16/12/1996	TERMINEE	100
Source du GRAND VIVIER ou de ST AUPRE LE HAUT	000248	SAINT AUPRE	SAINT AUPRE	24/02/1994	16/12/1996	TERMINEE	100
Source du MOULIN	000242	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	VOIRON	28/04/1994	11/04/1997	TERMINEE	100
Source du PETIT SOUILLET / GRAND SOUILLET	000240	VOIRON	VOIRON	25/01/1995	02/02/2004	TERMINEE	100
Source du RACIN	000236	VOREPPE	VOREPPE	28/01/1983	04/02/1988	TERMINEE	100
Source ORCEL	001299	TULLINS	TULLINS	23/05/1979	27/07/1994	TERMINEE	100
Sources de PECATIERE	000234	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE	04/07/1994	24/06/1988	EN COURS DE REVISION	100
Sources des TROIS FONTAINES (réseau Pécatiére)	002844	POMMIERS LA PLACETTE	VOREPPE			NON ENGAGEE	0
Station de la MEARIE	001297	TULLINS	TULLINS	21/02/1983	27/07/1994	TERMINEE	100
Station de la PLAINE ou ST AUPRE VILLAGE	000247	SAINT AUPRE	SAINT AUPRE	15/06/1994	11/04/1997	TERMINEE	100
Station de ST JACQUES	000237	MOIRANS	MOIRANS	12/09/1996		EN COURS	50
Station de ST JOSEPH DE RIVIERE	000249	SAINT JOSEPH DE RIVIERE	ST JOSEPH DE RIVIERE, ST ETIENNE DE CROSSEY, VOIRON, COUBLEVIE, CENTRALP, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE	07/07/1981	30/07/1984	TERMINEE	100
Station du COLOMBIER	000582	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	ST ETIENNE DE CROSSEY	28/05/1998	05/02/2013	TERMINEE	100
Station du GUILLERMET	000588	CHARAVINES	CHARAVINES	20/05/1999	18/02/2003	TERMINEE	100
Station du MARAIS DE CHIRENS	000243	CHIRENS	CHIRENS / VOIRON	29/09/1996	10/01/1999	TERMINEE	100
Station du NANTIN (sources de REAUMONT)	001268	REAUMONT	REAUMONT / ST BLAISE DU BUIS	30/09/1986	20/03/1995	TERMINEE	100
Station du PIN	000239	LA MURETTE	LA MURETTE	23/12/1993	11/04/1997	TERMINEE	100
Station du PONT DES VANNES	000587	CHARAVINES	CHARAVINES	24/05/1999	24/02/2003	TERMINEE	100
Station du PONT du BŒUF	000431	RIVES	RIVES	02/10/1995	21/09/2000	TERMINEE	100
Station du Puits D'ENFER	000581	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	ST ETIENNE DE CROSSEY	07/11/1996	05/02/2013	TERMINEE	100

**Tableau 2 – Etat de la protection des ressources**



# Les installations de transport et de stockage

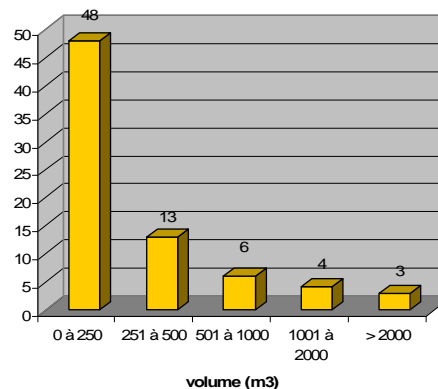
## 1 - Les réservoirs

Le Service de l'Eau gère 75 réservoirs (cf. tableau ci-après) d'une capacité totale de stockage de près de 35.000 m<sup>3</sup>.

En 2013, le nouveau réservoir de 2.000 m<sup>3</sup> de la Croix Bayard (Coublevie) a été mis en service.

Dans le cadre de la politique de qualité définie par le Service de l'Eau, ces ouvrages sont totalement vidangés, nettoyés et désinfectés une fois par an.

**Il convient de noter que les 20 principaux réservoirs, soit 25% du nombre d'ouvrages, cumulent 75% des capacités de stockage.**



**Graphique 7 – Répartition des réservoirs par capacité de stockage**



n°	Nom du réservoir	Réseau	Commune d'implantation	Capacité (m <sup>3</sup> )	Date de lavage
1	Abattoirs	VOREPPE	Voreppe	250	12/02/2013
2	Agnelas	AGNELAS	Voiron	500	11/07/2013
3	Barbier	LE BOULORD	La Murette	22	20/01/2011
4	Barthelon	COUBLEVIE	Coublevie	500	01/10/2013
5	Beauregard	COUBLEVIE	Coublevie	700	17/19/09/2013
6	Bernadière	CHARAVINES	Charavines	200	HS
7	Bilieu	CHARAVINES	Charavines	100 x 2	10/12/09/2013
8	Boulord	BOURG DE LA MURETTE	La Murette	100	24/09/2013
9	Bourg	LA BUISSE	La Buisse	400	19/09/2013
10	Bourg	SAINT AUPRE VILLAGE	St Aupre	200	14/03/2013
11	Bourg	SAINT JULIEN DE RATZ	St Julien de Ratz	150	31/10/2013
12	Bourgeat	VOUREY	Vourey	100	05/03/2013
13	Bournet	RIVES BAS SERVICE	Rives	500	24/01/2013
14	Bozon	BOZON CLERMONT	Chirens	50	17/01/2013
15	Bozon	BOZON CLERMONT	Chirens	400	19/01/2013
16	Carlin	LEZARDIERE	St Cassien	200	HS
17	Chantabot	CHANTABEAU	Pommiers la Placette	20	16/01/2013
18	Charamelle	St ETIENNE DE CROSSEY	St Etienne de Crossey	10	12/03/2014
19	Charrat	St ETIENNE DE CROSSEY	St Etienne de Crossey	200	24/04/2014
20	Château	BOURG DE TULLINS	Tullins	300	04/10/2013
21	Châtelonnière	CHATELONNIERE	St Nicolas de Macherin	100	15/01/2013
22	Chevallon	VOREPPE	Voreppe	200 x 2	9/10/10/2013
23	Clermont	CHARAVINES	Charavines	200	10/01/2013
24	Combes	COMBES DE LA BUISSE	La Buisse	30	21/03/2013
25	Combes	BOURG DE ST NICOLAS DE MACHERIN	St Nicolas de Macherin	150	13/11/2012
26	Courbatière	RIVES HAUT SERVICE	Rives	1 100	17/04/2013
27	CREPS	CREPS	Voiron	100	HS
28	Croix Bayard	VOIRON - ST JOSEPH HOPITAL	Coublevie	50	9/11/07/2013
29	Eslinard	ESLINARD ET TROUSSATIERE	Tullins	200	21/02/2013
30	Fondbernard	FONDBERNARD	Voiron	500	20/09/2013 et 2/10/2013
31	Fures / Boulum	FURES	Tullins	250	HS
32	Gachetière	VOREPPE	Voreppe	1 500	14/02/2013
33	Galbit	BOURG DE CHIRENS	Chirens	300	27/03/2013
34	Garangère	GARANGERE	Chirens	200	13/02/2013
35	Gorges (les)	SAINT JOSEPH	St Etienne de Crossey	2 200	23/24/10/2013
36	Grand Ratz	GRAND RATZ	La Buisse	250	09/01/2013
37	Grand Souillet	SOUILLETS	Voiron	100	06/03/2013
38	Guillermet	CHARAVINES	Charavines	100	/
39	Haut Service Verdun	VOIRON HAUT SERVICE	Voiron	400	23/04/2014
40	Hôpital	SAINT JOSEPH HOPITAL	Voiron	160	17/04/2014
41	Janin	CHARAVINES	Charavines	150	11/09/2013
42	Lafarge	LAFARGE	Voiron	120	27/04/2014

**Tableau 3 – Les réservoirs (1<sup>ère</sup> partie)**



n°	Nom du réservoir	Réseau	Commune d'implantation	Capacité (m <sup>3</sup> )	Date de lavage
43	Latout	VOIRON - ST JOSEPH HOPITAL	Coublevie	110	26/12/2012
44	Les Croix (Les Ruches)	SAINT JOSEPH DE R.	St Cassien	1 000	26/09/2013
45	Lézardière	LEZARDIERE	Charnecles	200	HS
46	Louvasset	VOIRON - ST JOSEPH HOPITAL	Voiron	600	07/11/2012
47	Malatras	MALATRAS ET PLAINE DE TULLINS	Tullins	200	10/01/2014
48	Malossane	VOREPPE	Voreppe	2 000	14/01/2014
49	Malossane Haut	VOREPPE	Voreppe	10	HS
50	Malossanne	VOREPPE	Voreppe	500	15/01/2014
51	Maubec	VOIRON BAS SERVICE	Voiron	500	27/02/2014
52	Méarie	TROUSSATIER E	Tullins	200	07/03/2013
53	Méarie	TROUSSATIER E	Tullins	1 000	13/03/2013
54	Mercuel	CHARNECLES	Charnecles	1 000	03/04/04/2013
55	Paris	St ETIENNE DE CROSSEY	St Etienne de Crossey	150 x 2	22/23/05/2013
56	Patinière	VOIRON BAS SERVICE	St Jean de Moirans	110	09/04/2014
57	Petit Souillet	SOUILLETS	Voiron	120	17/01/2013
58	Pied Barlet	BOURG DE ST NICOLAS DE MACHERIN	St Nicolas de Macherin	300	11/03/2014
59	Pin	MURETTE OUEST	La Murette	160	05/02/2013
60	Placette	POMMIERS LA PLACETTE	Pommiers la Placette	170	29/31/01/2013
61	Plaine	SAINT AUPRE VILLAGE	St Aupre	200	12/03/2013
62	Racin	VOREPPE	Voreppe	50	26/03/2014
63	Racin	VOREPPE	Voreppe	200	26/03/2014
64	Rigonière	VOREPPE	Voreppe	50	20/02/2013
65	Saint André	VOIRON - ST JOSEPH HOPITAL	Voiron	3 000	30/10/2013
66	Sambuis	VOREPPE	Voreppe	30	12/07/2013
67	Scex	St ETIENNE DE CROSSEY	St Etienne de Crossey	50	12/03/2014
68	St Jacques	ST JACQUES	Moirans	1 000	25/09/2013
69	Station du Pin	LE PIN	La Murette	30	23/01/2013
70	Thuillières	THUILLIERES	Voiron	1000 x 2	15/16/10/2013
71	Ture	TURE	St Aupre	110	149/02/2013
72	Verchères	COUBLEVIE	Coublevie	4 000	30/10/2013
73	Virfourche	VIRFOURCHE	Voiron	120	16/04/2014
74	Vivier	GRAND VIVIER	St Aupre	200	30/01/2013

**Tableau 3 – Les réservoirs (2<sup>ème</sup> partie)**



## 2 – Le réseau

Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative aux mesures anti-endommagement des réseaux et canalisations enterrés applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le Service de l'Eau a recensé et cartographié l'ensemble de ses réseaux enterrés grâce à un Système d'Information Géographique.

Cette réglementation prévoit en particulier de distinguer les réseaux exploités et hors service.

Au 30 décembre 2013, le linéaire du réseau public exploité s'élève à :

**811 km**

A ce linéaire s'ajoute également 36 km de réseau hors service, qui sont néanmoins cartographiés et suivis afin d'éviter toute confusion.

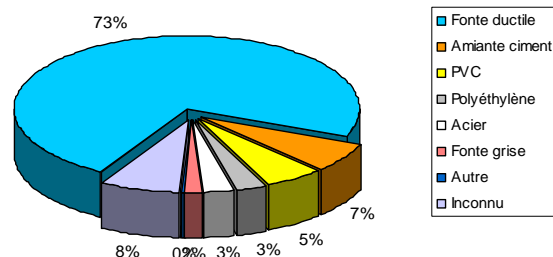
Le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est de :

**45,1 abonnés/km**

En ce qui concerne les matériaux, la fonte ductile demeure de loin le matériau le plus répandu (73% des canalisations). La part de ce matériau s'accroît d'année en année puisque le Pays Voironnais a fait le choix de la qualité pour ses réseaux.

Les principaux travaux d'investissement portant sur le réseau sont précisés dans la section « *Les aspects financiers / Les Travaux* ».

**MATERIAUX CONSTITUTIFS DES RESEAUX**



Matériaux	Linéaire 2013 (km)	%
Fonte ductile	591	73%
Amiante ciment	54	7%
PVC	44	5%
Polyéthylène	23	3%
Acier	22	3%
Fonte grise	13	2%
Autre	3	0%
Inconnu	61	8%
<b>Total</b>	<b>811</b>	<b>100%</b>

**Tableau 4 – Les réseaux**

## 3 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le Service de l'Eau gère ses réseaux à l'aide d'un *Système d'Information Géographique* dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année.

Ce SIG reprend les informations structurelles de chaque tronçon de canalisation ainsi que la localisation et la description de certains ouvrages annexes.

Par ailleurs, depuis plusieurs années le Pays Voironnais a mis en place un programme pluriannuel de remplacement des branchements en plomb.

Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de :

**50 / 100**



Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (réservoirs, surpresseurs, purges, appareils hydrauliques...), la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement, etc.) et l'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux.

## Les volumes produits

### 1 - La production

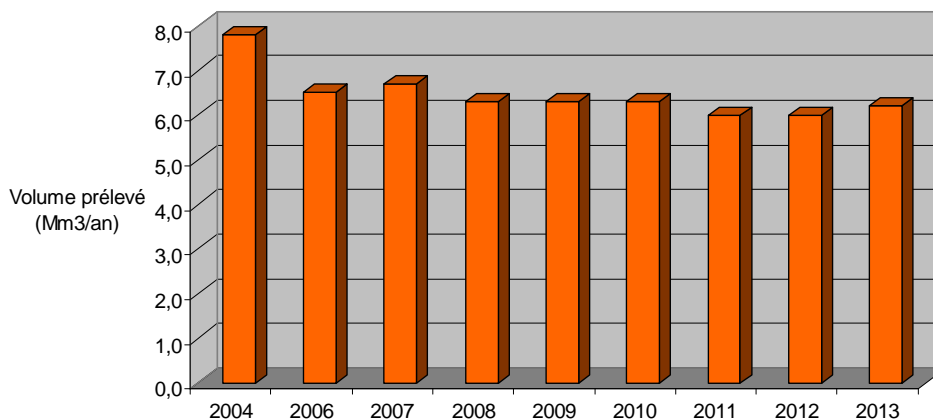
La production est assurée par de nombreuses ressources (42), principalement des captages gravitaires, d'importance très inégale.

Quatre ressources assurent plus de la moitié de la production totale : le pompage de St Joseph de Rivière, les captages de Sambuis-Pécatière, le pompage de Chirens et les captages de la Rossetière.

En 2013, la production s'établit à **6.185.630 m<sup>3</sup>**, soit une légère hausse (+ 2,5 %) par rapport à 2011 / 2012.

Cette légère hausse, qui s'inscrit dans une tendance globale à la baisse depuis 2004, s'explique essentiellement par une diminution du rendement du réseau.

La baisse globale de production, constatée depuis 2004, est le résultat de la politique d'amélioration des réseaux (recherche systématique des fuites et réparation immédiate, renouvellement des canalisations vétustes), de l'amélioration des comptages de production ainsi que du meilleur usage de l'eau par les abonnés.



**Graphique 8 – La production**





### **Les faits marquants**

L'année 2013 aura été marquée globalement par l'absence de conditions météorologiques défavorables. La pluviométrie et les températures estivales sont demeurées correctes, réduisant ainsi la pression sur les captages d'eau potable.

Par ailleurs, la combinaison des sources gravitaires et des pompages, grâce au maillage des réseaux,

permet au Service de l'Eau d'adapter sa production en fonction des aléas climatiques et de fortement limiter les risques de pénurie.

## **2 - Précisions techniques sur certains comptages**

Quelques éléments importants concernant les ressources :

- **La source de Ture** appartient à la commune de Miribel les Echelles.
- **La station de Saint Joseph de Rivière** est la station la plus importante du Service de l'Eau avec un volume réservé de 14 400 m<sup>3</sup> / jour.
- **Les sources dites de Sambuis-Pecatière** sont en réalité une citerne collectant les eaux de plusieurs captages : une partie de la source de Pécatièrre, la source de Fangeasson, la source de Sambuis, une partie de la source des Routes.
- **La source de l'Eslinard** regroupe les réseaux de distribution du hameau de l'Eslinard et l'adduction du réservoir de la Méarie.
- **La source du Grand Vivier** regroupe le refoulement du hameau du Grand Vivier et le réseau gravitaire de St Aupre le Haut.
- **La source des Combes** regroupe les compteurs situés sur les réseaux d'adduction de Pied Barlet et de distribution du hameau des Combes.
- **La source de la Garangère** alimente le hameau du même nom par l'intermédiaire de deux réseaux : un réseau gravitaire et un réseau surpressé.



### 3 – Les volumes importés et exportés

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des achats et ventes d'eau en gros :

Collectivité	Gestionnaire	Ressource	Exports 2012 (m3)	Exports 2013 (m3)
Syndicat d'Apprieu	SDEI	Côte Gagère	82 378	67 882
Commune de St Joseph de Rivière	Régie	St Joseph de Rivière	386	3 995
Beaucroissant	Régie	Réseau de Rives	1 347	1 083
<b>TOTAL</b>			<b>84 111</b>	<b>72 960</b>

**Tableau 4 – Les volumes exportés**

Fournisseur	Gestionnaire	Commune desservie	imports 2012 (m3)	imports 2013 (m3)
Commune de Biliieu	SDEI	Chirens (Arsenal et Guilletière)	23 224	20 647
Commune d'Oyeu	Régie	Charavines	3 466	4 195
Syndicat d'Apprieu	SDEI	Saint Blaise du Buis, Réaumont et Rives	19 965	15 977
Commune de Miribel les Echelles	SAUR	Saint Aupre	315	6 896
Commune de Renage	Régie	Tullins-Fures	3 955	4 906
Commune de Renage	Régie	Rives	4 159	4 352
<b>TOTAL</b>			<b>55 084</b>	<b>56 973</b>

**Tableau 5 – Les volumes importés**

Globalement les échanges s'élèvent à :

**72.960 m<sup>3</sup> pour les exports**

**56.973 m<sup>3</sup> pour les imports.**

Globalement, les volumes importés et exportés sont stables par rapport à 2012.

Ces chiffres caractérisent l'autonomie du Service de l'Eau en matière de production d'eau potable.



## Le rendement du réseau

### ► Le rendement brut

Le rendement brut est un rendement théorique qui traduit l'efficacité du réseau.

Pour le déterminer, les volumes nécessaires au fonctionnement intrinsèque du réseau sont volontairement ignorés (nettoyage des réservoirs, purges du réseau, etc.). Il est obtenu par la formule suivante :

$$\text{Rendement brut} = \frac{(V_{\text{vendus}} + V_{\text{export.}} + V_{\text{non facturés}})}{(V_{\text{produits}} + V_{\text{import}})}$$

Avec

$V_{\text{vendus}}$  = volumes vendus  
 $V_{\text{export.}}$  = volumes exportés  
 $V_{\text{non facturés}}$  = volumes non facturés  
 $V_{\text{produits}}$  = volumes produits  
 $V_{\text{import}}$  = volumes importés

En 2013, on a :

$V_{\text{vendus}}$ :	3.939.597 m <sup>3</sup>
$V_{\text{export.}}$ :	72.960 m <sup>3</sup>
$V_{\text{non facturés}}$ :	149.586 m <sup>3</sup>
$V_{\text{produits}}$ :	6.185.630 m <sup>3</sup>
$V_{\text{import}}$ :	56.973 m <sup>3</sup>

### ► Le rendement net

Le rendement net intègre les volumes propres à l'exploitation du service, qui ne sont pas comptabilisés pour des raisons techniques.

Soit un rendement brut de :

**67 %**

Pour mémoire, le rendement était de 71 % en 2011 et 72% en 2012.

Malgré les efforts quotidiens du Service pour localiser et réparer les fuites conjugués aux importants efforts financiers consacrés au renouvellement des réseaux, le rendement brut baisse nettement en 2013.

Cette baisse peut s'expliquer par une relève tardive de compteurs en 2012, qui aurait eu pour effet de surévaluer les consommations en 2012 et parallèlement de sous-évaluer les consommations 2013.

De plus, la diminution des consommations constatée depuis plusieurs années a également un impact négatif sur le rendement.

Ces résultats confirment que le Service doit impérativement renforcer ses efforts pour renouveler davantage de réseaux anciens et améliorer ses techniques de recherches de fuites..

Avec des volumes non comptabilisés qui s'élèvent à 233.800 m<sup>3</sup>, le rendement net s'élève à :

**70 %**

### ► Indice de pertes linéaires / indice linéaire des volumes non comptabilisés

Le volume perdu s'élève à 1.846.660 m<sup>3</sup>, pour 811 km de réseau, d'où un *indice de pertes linéaires* de :

**6,2 m<sup>3</sup>/km.j**



A la différence de l'indice de pertes linéaires, *l'indice linéaire des volumes non comptabilisés* ne prend pas en compte les *volumes techniques et de service*, qui s'élèvent à 233.800 m<sup>3</sup> en 2013 (cf. p. 21).

Pour 2013, les volumes non comptabilisés s'élèvent à 2.080.460 m<sup>3</sup>, soit un *indice linéaire des volumes non comptabilisés* de :

**7,0 m<sup>3</sup>/km.j**

► **Bilan**

Malgré les investissements consacrés en faveur du renouvellement des réseaux depuis 2011 et le travail quotidien de suivi de la production et de recherche de fuites, en 2013 le rendement a nettement baissé.

La poursuite et le renforcement de la politique de renouvellement des canalisations du Service de l'Eau est donc essentiel pour améliorer l'efficacité

des 811 km de son réseau de transport et de distribution.

Dans ce cadre, le recours à des canalisations en fonte ductile, un matériau noble à longue durée de vie, lors des renouvellements est clairement un investissement sur l'avenir.





## La qualité

### 1 - Les traitements

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitements sont exploités par le Service de l'Eau.

La reprise progressive en régie directe des services d'eau des communes du Pays Voironnais explique cette hétérogénéité des traitements puisque les équipements ont été repris en l'état.

Ainsi, on retrouve des ultra-violets, du chlore gazeux, de la javel et du dioxyde de chlore.

Depuis 2008, le Service intensifie ses efforts pour moderniser les systèmes de désinfection qui équipent ses ressources.

Ainsi, l'eau produite par le pompage de **St Joseph de Rivière** (non traitée jusqu'en décembre 2007) tout comme **la ressource de la Rossetière** (St Etienne de Crossey), est désinfectée par dioxyde de chlore depuis mars 2008.

Un système de désinfection par dioxyde de chlore a également été installé sur les **captages du Moulin**

(St Nicolas de Macherin), **du Goulet et le Puits d'Enfer** (St Etienne de Crossey), à l'occasion des travaux de réhabilitation réalisés sur ces captages en 2011.

En 2012, **la ressource de la Châtelonnière** (St Nicolas de Macherin) a été équipée d'une filtration sur sable, et des systèmes de désinfection par chlore gazeux ont été mis en service sur **le captage de St Julien de Ratz et le pompage de Chirens**, remplaçant d'anciennes pompes doseuses à javel.

Cette même année, le système de chloration gazeuse **du pompage du Guillermet** (Charavines) a également fait l'objet d'une réhabilitation générale.

Par ailleurs, la totalité des canalisations, des vannes et les ballons anti-bélier équipant **le pompage du Pont des Vannes** (Charavines) ont été renouvelés.

Et en 2013, un système de dioxyde de chlore a été installé et mis en service **au captage de Malatra** (Tullins).

### 2 - Les analyses

L'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a remplacé la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Isère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, assure le suivi de la qualité de l'eau distribuée par le Pays Voironnais.

En 2013, **l'Agence Régionale de Santé a réalisé 574 analyses bactériologiques et 578 analyses physicochimiques.**

### 3 - Les résultats

L'ensemble des informations contenues dans les fiches qualités de l'Agence Régionale de Santé sont présentées, réseau par réseau, dans le *Tableau 6 – Qualité de l'eau distribuée*, ci-après.



RESEAUX	RESSOURCES	COMMUNE DESSERVIE	2013		
			Dureté (°F) mini/maxi	Conformité Bactério. (%)	Nitrates (mg/l) mini/maxi
ARSENAL	Captage de Billeu	Chirens (Arsenal)	26,0 / 28,6	100,0%	6,8 / 7,9
BALMES (données 2012)	Forage des Bains et source du Mollard Cheval	Tullins Fures (Les Balmes)	31,6 / 31,7	92,3%	3,4 / 33,4
BOURG DE CHIRENS (données 2012)	Captage du Marais	Chirens	28,1 / 28,6	100,0%	9,9 / 14,1
BOURG DE ST NICOLAS DE MACHERIN	Sources Chevillard et captage du Marais de Chirens	Saint Nicolas de Macherin	21,5 / 23,7	100,0%	3,7 / 4,3
BOURG DE TULLINS	Sources du Château, source du Marais de Cras et source du Méaite	Tullins	27,0 / 35,1	93,8%	10,5 / 27,1
BOZON CLERMONT	Source du Bozon	Chirens (Clermont et le Bozon)	19,8 / 20,1	100,0%	5,4 / 6,5
CHANTABEAU	Captage des Trois Fontaines	Pommiers la Placette (Chantabeau)	16,7 / 16,7	100,0%	3,4 / 3,4
CHARAVINES - Guillermet	Guillermet	Charavines	31,1 / 31,7	100,0%	22,9 / 27,0
CHARAVINES - Mont Follet (données 2012)	Commune d'Oyeu	Charavines	15,5 / 15,8	100,0%	13,6 / 14,0
CHARAVINES PRINCIPAL	Captage des Vannes	Charavines	29,0 / 29,9	100,0%	16,3 / 19,1
CHARNECLES - ST CASSIEN - MOIRANS MANGUELY	Mélange des eaux des puits de Réaumont et de St Joseph de Rivière	Charnecles, Saint Cassien, Vourey, Moirans et quelques abonnés de Rives	27,6 / 28,7	100,0%	12,8 / 19,5
CHATELONNIERE	Source de la Chatelonnaire	Saint Nicolas de Macherin (La Chatelonnaire)	24,0 / 24,3	100,0%	2,1 / 2,7
COMBES DE LA BUISSE	Source des Combes	La Buisse	27,0 / 27,0	100,0%	1,1 / 1,1
COUBLEVIE, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE, CENTRALP NORD	Station de St Joseph de Rivière, source de la Rossetière et captage de la Plaine	Coublevie, Saint Jean de Moirans, La Buisse et Moirans	24,0 / 28,1	86,7%	8,0 / 9,6
ESLINARD	Sources de l'Eslinard (Thivollier)	Tullins	22,7 / 22,9	100,0%	5,6 / 6,1
GARANGERE	Source de la Garangère	Chirens	32,1 / 33,6	92,3%	19,8 / 23,8
GRAND RATZ	Source du Grand Ratz	La Buisse (Le Grand Ratz)	25,7 / 25,7	100,0%	1,4 / 1,4
GRAND VIVIER	Source du Vivier	Saint Aupre le Haut	24,4 / 25,8	100,0%	3,1 / 3,4
MALATRAS	Sources du Marais de Cras et source de Malatras	Tullins	27,0 / 36,8	85,7%	7,8 / 31,6
MOIRANS PRINCIPAL	Sources de Chartreuse, puits de Saint Jacques à Moirans et captages du réseau de Coublevie	Moirans	16,7 / 32,9	100,0%	1,8 / 26,9
MURETTE OUEST	Source du Pin et source du Marais	La Murette	27,1 / 28,0	100,0%	8,7 / 25,8
PLAINE DE TULLINS	Source de Malatras	Tullins	29,1 / 29,4	100,0%	5,5 / 8,0
POMMIERS LA PLACETTE	Sources de Sambuis et Pecatière	Pommiers la Placette	15,3 / 15,8	100,0%	2,0 / 2,2
RIVES BAS SERVICE	Source du Boumet	Rives	26,0 / 27,0	85,7%	27,4 / 29,1
RIVES HAUT SERVICE	Station du Pont du Bœuf	Rives	29,1 / 29,7	100,0%	38,3 / 41,1
RIVES PLAINE (données 2012)	Réseau principal du Syndicat d'Apprieu, alimenté à partir de Cote Gagère	Rives	25,4 / 31,4	100,0%	7,3 / 27,1
SOUILLETS	Source du Petit Souillet	Voiron	21,5 / 21,5	100,0%	10,2 / 10,2
ST AUPRE VILLAGE (données 2012)	Puits de la Plaine	Saint Aupre	28,4 / 29	100,0%	7,2 / 11,5
ST BLAISE DU BUIS ET REAUMONT	Puits de Réaumont et puits de Saint Joseph de Rivière	Saint Blaise du Buis et Réaumont	27,6 / 28,7	100,0%	12,8 / 19,5
ST ETIENNE DE CROSSEY	Puits d'Enfer et source du Colombier	Saint Etienne de Crossey	22,8 / 32,3	100,0%	1,8 / 16,8
ST JULIEN DE RATZ	Source de Sambuis	Saint Julien de Ratz	14,9 / 15,4	100,0%	1,9 / 2,6
TROUSSATIERE TULLINS	Sources de l'Eslinard et forage de la Méaite	Tullins	28,0 / 30,2	100,0%	10,0 / 18,1
TURE ST AUPRE	Source de la Montagne	Saint Aupre	23,1 / 26,4	92,3%	2,3 / 6,7
VOIRON - ST JOSEPH HOPITAL	Station de St Joseph de Rivière	Voiron et Coublevie (Latout)	23,9 / 25,1	100,0%	8,1 / 9,6
VOIRON BAS SERVICE (données 2012)	Captage du Moulin à St Nicolas de Macherin	Voiron	22 / 22,4	100,0%	5,3 / 6
VOREPPE CHEVALLON	source du Chevallon	Voreppe	18,8 / 19,8	100,0%	3,1 / 3,7
VOREPPE PRINCIPAL	Pommiers la Placette - St Joseph de Rivière	Voreppe	16,7 / 28,1	95,5%	2,0 / 8,8

**Tableau 6 – Qualité de l'eau distribuée**



La qualité des eaux distribuées est très bonne puisque, sur l'ensemble des prélèvements, les taux de conformité sont de :

**97,9 % pour la bactériologie**

**100,0 % pour la physicochimie**

Le taux de conformité bactériologique est stable depuis 2011. Quant à la physicochimie, le taux se maintient au taux de référence de 2012, à savoir 100%.

- 10 analyses sur 574 révèlent un dépassement de limites de qualité pour des paramètres bactériologiques.
- Aucune analyse sur 578 ne révèle un quelconque dépassement de limites de qualité pour des paramètres physicochimiques.

Le détail de ces analyses est présenté ci-dessous.

### **Les paramètres physicochimiques**

Toutes les analyses se sont révélées conformes aux limites de qualité.

Le suivi renforcé des eaux de Rives, n'a révélé aucune trace de pesticide dans les eaux du pompage du Pont du Bœuf ou du captage du Bournet.

### **La bactériologie**

date	Point de prélèvement	entérocoque (U/100ml)	escherichia C.(U/100ml)
21/01/2013	Rives Bas Service		1
24/04/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	1	
30/04/2013	Malatras	1	
30/04/2013	Tullins Bourg	1	1
07/05/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	7	34
07/05/2013	Garangère	6	
10/05/2013	Malatras	40	50
13/05/2013	Centr'Alp / Sud voreppe		1
13/05/2013	Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse	74	120
22/08/2013	Ture	1	

**Tableau 7 – Dépassement des limites de qualité bactériologiques**

Deux épisodes majeurs ont marqués cette année.

Tout d'abord, les analyses réalisées sur le réseau Coublevie / St Jean de Moirans / La Buisse les 7 et 13 mai 2013 concernent le même épisode de non-conformité. L'épandage accidentel de fumier sur des sols détrempés par la pluie, à l'intérieur du périmètre de protection du captage de la Rossetière, en totale infraction

avec l'arrêté préfectoral de protection du captage, a permis à des bactéries de pénétrer à l'intérieur du réseau d'eau potable. Aussitôt que la présence de ces bactéries a été identifiée par l'Agence Régionale de Santé, le Service de l'Eau a pris des mesures draconiennes pour rétablir la qualité de l'eau (isolement de la ressource suspectée, vidange et désinfection des réservoirs, purge et désinfection des réseaux).





Si la rapidité d'intervention et les moyens consacrés par le Service de l'Eau ont permis d'éviter une interruption de la fourniture d'eau, il n'en demeure pas moins que cet épandage accidentel de fumier, conjugué à une pluviométrie très défavorable, aurait pu avoir des conséquences lourdes pour les populations de Voiron, Coublevie et St Jean de Moirans.

Par ailleurs, le 10 mai 2013, le même épisode pluvieux a également causé l'intrusion de bactéries dans le captage de Cras, qui alimente le réseau de Malatras. Là encore, une désinfection rapide et massive a permis de cerner rapidement le risque de pollution et de sécuriser la desserte en eau.

Les autres événements sont mineurs dans la mesure où les valeurs mesurées sont demeurées très proches du seuil de détection.

L'incident exceptionnel des 7 et 13 mai prouve à quel point les mesures réglementaires de protection des captages d'eau potable sont importantes et combien le non respect de ces règles peut avoir des répercussions lourdes pour une grande partie de la population.

Globalement, la conformité bactériologique continue de se maintenir à un taux très élevé de 97,9 %, ce qui constitue une limite techniquement difficile à franchir compte tenu du nombre d'analyses réalisées et de la sensibilité des mesures.

## **Conclusion**

Globalement, en 2013, la qualité de l'eau distribuée est excellente avec une conformité globale qui se maintient au dessus de 99% depuis 2007.

Il convient de noter qu'après l'apparition de quelques traces d'Atrazine entre 2009 et 2011 dans les ressources de Rives, cet élément n'a plus été détecté depuis 2011.

Néanmoins, très sensible à la qualité des eaux qu'il distribue, le Pays Voironnais maintient une vigilance renforcée des pesticides sur ce secteur proche des cultures de maïs de la plaine de Bièvre, avec notamment un suivi mensuel de l'atrazine.

Sur le plan bactériologique, le travail réalisé depuis 2006 porte ses fruits, puisque après une forte progression de la qualité en 2006, celle-ci se maintient à un niveau élevé, et cela malgré la diversité de nos ressources.

Ces résultats reflètent l'engagement du service vis à vis de la qualité de l'eau et l'efficacité des traitements ponctuels des réseaux sensibles aux développements bactériens mis en place en 2006.



## Satisfaction des usagers

Une enquête visant à connaître le degré de satisfaction des usagers a été mise en place en 2004.

Pour garantir la meilleure objectivité possible, ces sondages portent sur des panels d'usagers sans cesse différents.

En 2010, les critères ont été actualisés pour tenir compte des nouvelles préoccupations des usagers. Ainsi, de nouveaux indicateurs sont apparus sur la qualité relationnelle des agents du service.

**La dernière enquête, menée en 2012, confirme que la régularité du service** est toujours très appréciée avec 99% de personnes « très satisfaites » ou « plutôt satisfaites ».

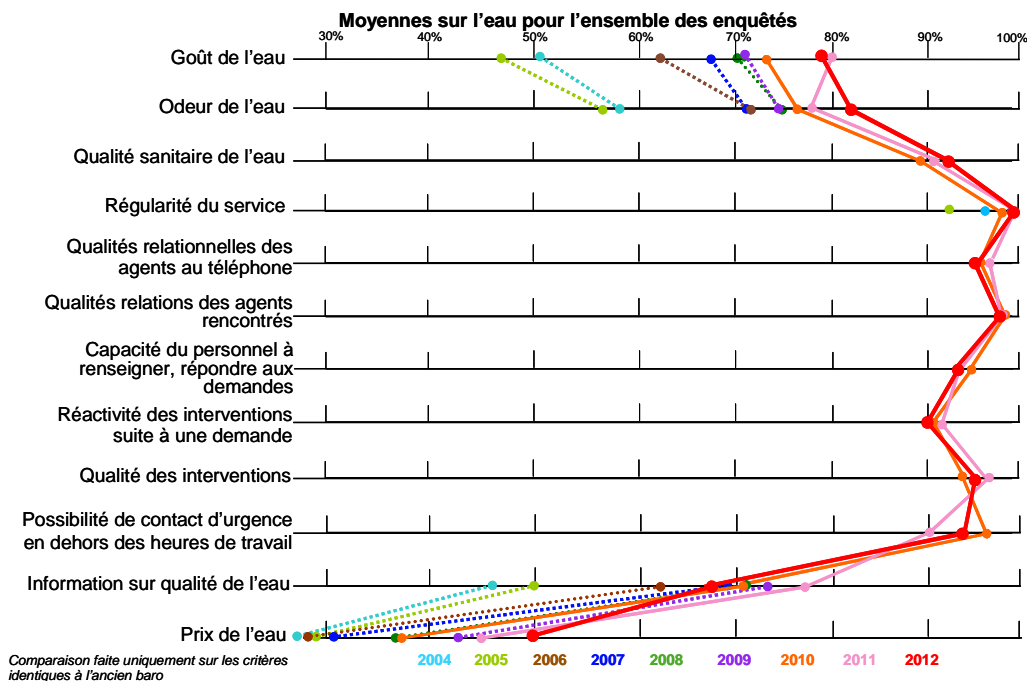
**Pour ce qui concerne le goût et l'odeur de l'eau,** les efforts réalisés depuis 2006 par le service sur ces

questions portent leurs fruits, car la satisfaction des usagers continue à progresser.

**La qualité de l'eau** est jugée « très satisfaisante » ou « plutôt satisfaisante » par 92 % des personnes interrogées.

**La qualité relationnelle des agents du service est également très bien perçue** puisqu'elle rassemble entre 95% et 98% de satisfaction.

**Quant au prix de l'eau, la satisfaction des usagers a continué à progresser en 2012, en passant à 46% de personnes sondées qui se déclarent « plutôt satisfaites » ou « très satisfaites »,** contre 45% et 37% respectivement en 2011 et 2010. Ce chiffre place le Pays Voironnais au dessus des tendances nationales qui se situent aux environs de 30%.



Graphique 9 - La satisfaction des usagers



## Qualité du service - Suivi des réclamations

Soucieux de la qualité du service rendu à ses abonnés et face aux nombreux courriers adressés au Service de l'Eau (**plus de 3.800 courriers/an**), un système de gestion et de suivi informatisé des courriers a été mis en place depuis plusieurs années. Ainsi, il est possible de s'assurer que chaque demande fasse systématiquement l'objet d'une réponse écrite sous un délai maximum de 15 jours.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Service de l'Eau a mis en place un suivi des réclamations récurrentes, conformément au décret n°2007-675 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux indicateurs de performance.

**Pour 2013, le taux de réclamation demeure très faible avec :**

**0,3 courriers pour 1.000 abonnés**

Ce chiffre révèle le très haut niveau des prestations rendues par le Service de l'Eau à ses abonnés.

Ce haut niveau de prestation se retrouve également exprimé dans le baromètre de satisfaction, où 99% des abonnés indiquent être « plutôt satisfait » ou « très satisfait » par la régularité du service.

Réclamations récurrentes	2013
Problème technique (manque de pression, débit, fuite, etc.)	8
Abonnement (erreur de nom, d'adresse, etc.)	2
Facturation (erreur de relevé, d'estimation, comptage)	2
Droit d'eau (erreur de facturation)	0
<b>Total</b>	<b>12</b>

### **Précisions concernant les réclamations**

Conformément à la fiche P116 de l'Observatoire International de l'Eau, les réclamations prises en compte concernent celles qui sont transmises par écrit (courrier ou mail) et relatives à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements

contractuels, d'engagement de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Les réclamations éventuelles portant sur le niveau de prix sont exclues.

# LES ASPECTS FINANCIERS







# Le prix de l'eau

## 1 – La facture d'eau

### Composition de la facture

La facture d'eau comprend :

- **L'alimentation en eau potable** qui correspond à la chaîne d'approvisionnement en eau potable.
- **La collecte et le traitement des eaux usées.** Ce produit financier est encaissé intégralement par le Service Assainissement. Il apparaît sur la facture d'eau quand l'habitation est raccordée au réseau d'assainissement collectif.
- **Les taxes et redevances des organismes publics** qui sont prélevées par la collectivité et reversées intégralement à l'Agence de l'Eau (Redevances « Préservation des ressources » et « Pollution et modernisation des réseaux ») et à l'Etat (TVA). Les montants de ces taxes, proportionnel à la consommation d'eau, sont déterminés directement par ces organismes.

L'Agence de l'Eau perçoit la redevance « Préservation des ressources », Son montant est

identique pour l'ensemble des communes du Pays Voironnais : 0,07 € HT/m<sup>3</sup> en 2014.

Elle perçoit également la redevance « pollution et modernisation des réseaux » dont le montant a fortement progressé en 2013, en passant de 0,22 à 0,28 € HT/m<sup>3</sup>. Cette redevance demeure stable en 2014.

**Les taxes et les redevances des organismes publics** servent à financer les investissements des collectivités locales pour les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la lutte contre la pollution ou le renforcement ou l'extension des réseaux d'eau.

Enfin, l'ensemble des services et redevances liées à l'eau potable est assujéti à la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux unique de 5,5 %**. L'augmentation de la TVA réduite au 1er janvier 2012, n'a pas concerné le domaine de l'eau potable.

Le 1er janvier 2014, le taux de TVA applicable à l'eau potable a été maintenu à 5,5%.

## 2 – La tarification

### a) Le type et les modalités de tarification

#### Tarification binômiale

Le Service de l'Eau du Pays Voironnais pratique un tarif binomial sur l'ensemble des communes gérées en régie directe.

Le tarif binomial est composé :

- du **terme fixe** (abonnement) établi en fonction du diamètre du compteur utilisé par l'abonné,
- de la **part variable (consommation)** calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et du prix unitaire d'un mètre cube d'eau.





### Dégressivité

Jusqu'en 2011, un tarif dégressif était appliqué sur le prix unitaire du mètre cube d'eau en fonction de tranches de consommation.

La préservation de l'eau étant l'affaire de tous : gros et petits consommateurs, le Pays Voironnais a décidé de supprimer progressivement cette dégressivité entre 2009 et 2012.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le tarif est unique quelque soit le volume consommé.

### b) Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs sont révisés chaque année civile par délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

- La délibération du 18 décembre 2012 qui fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (*voir annexe*).
- La délibération du 17 décembre 2013 qui fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (*voir annexe*).

### c) Le terme fixe (abonnement)

En 2013, le tarif est identique sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe. Pour un compteur de 15 mm, il est de :

**32,55 € HT**

En 2014, le tarif progresse de 1,5%, soit :

**33,05 € HT**

Le détail des tarifs est présenté en annexe.

### d) La part variable (consommation)

En 2013, le prix d'un mètre cube d'eau est également identique sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe. Il est de :

**0,93 € HT**

En 2014, le prix progresse de 1,1% (cf. terme fixe) :

**0,94 € HT**





### e) Redevances « préservation des ressources » et « pollution »

Le taux de ces redevances est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Le Pays Voironnais a opté pour l'uniformisation des redevances « préservation des ressources » (ou « prélèvement ») et « pollution » sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe.

En 2014, les taux des redevances « Prélèvement » et « Pollution » demeurent inchangés par rapport à l'année précédente.

Redevance	2013	2014
Ressources (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,07	0,07
Pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,28	0,28

### 3 - Prix d'un mètre cube d'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

Les prix indiqués ci-dessous sont calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> et de 12 mois d'abonnement pour un branchement de 15 mm de diamètre, conformément aux références nationales.

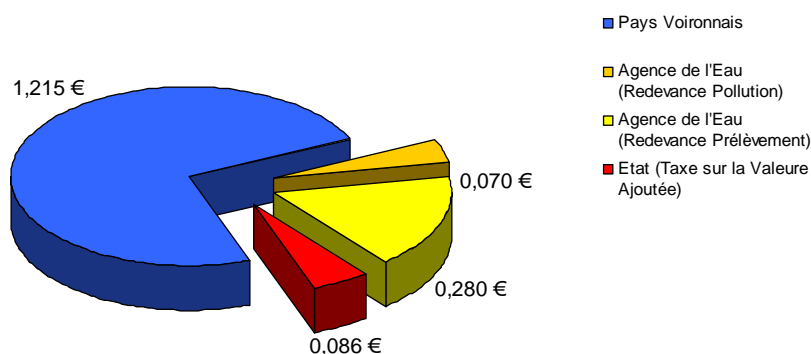
#### a) Prix hors taxes et hors redevance pour 120 m<sup>3</sup>

Pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, en 2014 le prix d'un mètre cube d'eau potable s'élève à :

**1,22 € HT**

**soit 0,0012 €/litre**

#### b) Prix taxes et redevances incluses pour 120 m<sup>3</sup>



**Grphe 10 – Détail du prix de l'eau potable 2014**



En intégrant les taxes et redevances, en 2014 le prix moyen dans le Pays Voironnais est de :

**1,65 € TTC/m<sup>3</sup>**

Ce prix moyen intègre toutes les redevances et taxes auxquels les usagers sont assujettis (Redevances « pollution » et « prélèvement » et TVA).

Ce prix moyen progresse de 0,9% par rapport à 2013.

#### 4 - Facture type de 120 m<sup>3</sup>

Le détail d'une facture type de 120 m<sup>3</sup>, commune à l'ensemble des communes gérées en régie directe, est présenté ci-après :

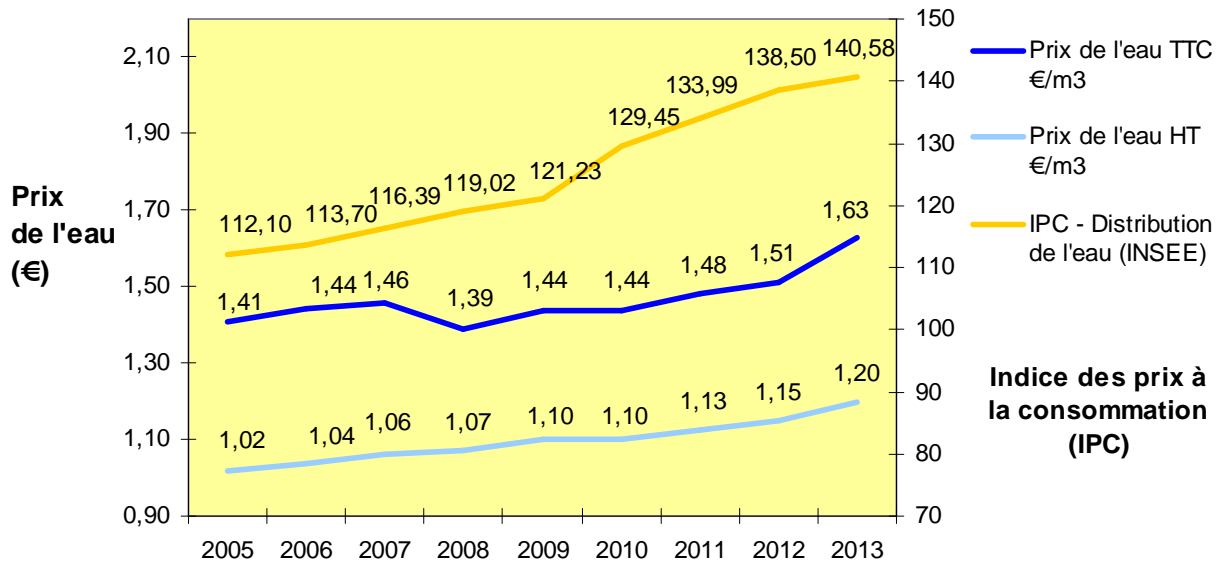
Facture 120 m <sup>3</sup>			2013		2014		Evolution
Rubrique	Unité	Quantité	Prix Unitaire (€ HT)	Prix Total	Prix Unitaire (€ HT)	Prix Total	%
Abonnement	Forfait	1	32,55	32,55	33,05	33,05	1,5%
Consommation	m3	120	0,93	111,60	0,94	112,80	1,1%
Agence Eau - Redevance Prélèvement	m3	120	0,07	8,40	0,07	8,40	0,0%
Agence Eau - Redevance Pollution	m3	120	0,28	33,60	0,28	33,60	0,0%
<b>Prix pour 120 m3 (€ HT)</b>			186,15		187,85		0,9%
<b>T.V.A. (€ HT)</b>			10,24		10,33		
<b>Prix pour 120 m3 (€ TTC)</b>			196,39		198,18		0,9%
<b>Prix moyen pour 1 m3 (€ TTC)</b>			1,64		1,65		0,9%

**En 2014 dans le Voironnais, un ménage débourse 198,18 €/an pour l'eau potable, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.**

**Ce prix demeure nettement inférieur au prix de l'eau en France, qui s'établissait à 218,23 €/an en 2013 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (source INSEE – Distribution de 120 m<sup>3</sup> d'eau – Avril 2013)**



#### 4 – Evolution du prix de l'eau potable



Graphe 11 – Evolution du prix de l'eau

Contrairement à la tendance nationale, où le prix moyen de l'eau en France subit une forte hausse depuis 2006 (cf. *Indice des prix à la consommation – Distribution d'eau / INSEE*), **le Pays Voironnais maintient sa politique de maîtrise du prix de l'eau tout en poursuivant un investissement soutenu en faveur de la qualité de l'eau et de la sécurisation de l'alimentation en eau.**





## Les autres indicateurs financiers

### 1 – Les résultats financiers 2013

en K€	2012	2013
Produits de fonctionnement	7 707	7 881
Charges de fonctionnement	6 181	5 920
Recettes d'investissement	6 953	2 082
Dépenses d'investissement	3 762	4 187
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>14 660</b>	<b>9 963</b>
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>9 943</b>	<b>10 107</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>4 717</b>	<b>- 144</b>

Le total des dépenses en 2013 est de 10,1 M€ dont 58 % de dépenses de fonctionnement (soit 5,9 M€) et 42 % de dépenses d'investissement (soit 4,2 M€).

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ 2%, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent de 4%, dans un contexte défavorable de progression du cours des fournitures (énergie, matériaux, etc.).

### 2 - Recettes de fonctionnement réelles

En K€	2012	2013
Ventes d'eau	3 734	3 709
Redevances Agence Eau	1 195	1 396
Abonnements	1 108	1 159
Travaux facturés	526	457
Autres produits	194	207
<b>Produits de gestion</b>	<b>6 757</b>	<b>6 928</b>
Produits exceptionnels	413	340
<b>Total produits</b>	<b>7 170</b>	<b>7 268</b>

Les produits de fonctionnement courant sont en légère progression par rapport à 2012 (2,5%) en raison de la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau.

Le produit des ventes d'eau et les travaux diminuent respectivement de 25 k€ (-1%) et 69 K€ (-13%) en 2013.

Enfin, les abonnements enregistrent une légère hausse de 51 K€ (+5%) due à la progression du nombre d'abonnés.

### 3 – Dépenses de fonctionnement réelles

En K€	2012	2013
Redevances Agence Eau	1 162	1 292
Charges courantes	1 809	1 513
Personnel	1 636	1 656
<b>Charges de gestion</b>	<b>4 607</b>	<b>4 461</b>
Charges financières	225	230
Charges exceptionnelles	238	149
<b>Total charges</b>	<b>5 070</b>	<b>4 840</b>

Les redevances Agence de l'Eau progressent du fait de l'augmentation du taux de la redevance « pollution », malgré la baisse des volumes vendus.

Globalement, ces redevances sont équilibrées en dépenses et recettes. Toutefois, il existe un décalage entre les encaissements et les versements : en 2013, les recettes relatives à la redevance pollution d'une part et à la redevance prélèvement d'autre part s'élèvent respectivement à 1 124 k€ et 272 k€..



Enfin, en ce qui concerne les charges propres à l'activité du service (charges courantes et de personnel), elles baissent de 8%.

Cette baisse est liée à une diminution des reversements au budget principal ainsi que de l'ensemble des postes de consommation courante comme l'énergie, les fournitures, l'entretien du matériel roulant, etc.

#### 4 – La dette 2013 et sa répartition

##### L'annuité de la dette

en K€	2012	2013
Intérêts	225	230
Capital de la dette	536	714
<b>Annuité de la dette</b>	<b>761</b>	<b>944</b>

Malgré l'absence d'emprunt en 2013, la forte augmentation des investissements en 2012 et le

recours massif à l'emprunt qui s'en est suivi pèse sur les frais financiers et le remboursement en capital de la dette.

Conséquence, après six années de baisse consécutive entre 2006 et 2011, depuis 2012 l'annuité de la dette augmente, avec +190 k€ en 2012 et + 183 K€ en 2013.

##### L'évolution de l'encours de la dette

en K€	2012	2013
Encours au 1er janvier	4 545	7 305
+ Emprunt de l'année	3 300	0
- Remboursement anticipé	0	0
- Remboursement capital de la dette	536	714
<b>= Encours au 31 décembre</b>	<b>7 309</b>	<b>6 591</b>

Le recours à l'excédent antérieur, qui était relativement élevé du fait de la contraction d'un emprunt important sur 2012 (3,3 M€), pour équilibrer le budget a permis d'éviter de lever un emprunt en 2013.

De ce fait, l'encours de la dette au 31 décembre diminue de 718 K€.

#### 5 – L'autofinancement et la capacité d'emprunt

##### L'épargne nette

en K€	2012	2013
Excédent brut de fonctionnement	2 150	2 467
Epargne de gestion	2 325	2 658
Epargne brute	2 100	2 428
Epargne nette	1 564	1 714

Après la contraction des marges de manœuvre enregistrées en 2011, l'année 2013 se caractérise

par une amélioration de la situation financière du Service de l'Eau.

L'excédent brut de fonctionnement passe de 2,1 M€ en 2012 à 2,4 M€ en 2013. Cette augmentation s'explique essentiellement par une baisse des reversements au budget principale, et dans une moindre mesure par une baisse des charges courantes.

Le solde des opérations financières et exceptionnelles est excédentaire sur 2013 du fait de la perception de subventions pour le financement de



la coopération décentralisée à hauteur de 200 k€ (équilibrée en dépenses mais avec un décalage). Il en résulte une épargne de gestion supérieure à l'excédent brut de fonctionnement.

L'épargne nette est quant à elle en progression, avec 1 714 K€ en 2013. Cette épargne dégagée de la section de fonctionnement participe au financement des dépenses d'équipement.

## Le financement des travaux d'investissements

en K€	2011	2012	2013
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 986</b>	<b>2 246</b>	<b>2 836</b>
autre	0	0	9
<b>Dépenses totales à financer</b>	<b>2 986</b>	<b>2 246</b>	<b>2 845</b>
Epargne nette	915	1 564	1 714
Subventions	483	532	174
Avance Agence de l'Eau	0	0	0
Divers	0	0	42
Subventions reportées	0	286	0
Emprunt	1 000	3 300	0
Mobilisation de l'excédent antérieur	0	2 395	0
Variation de l'Excédent de Clôture	- 588	3 125	-915
<b>Excédent Global de Clôture</b>	<b>740</b>	<b>3 892</b>	<b>2 977</b>

L'envergure et la complexité administrative et technique des opérations structurantes engagées par le Service de l'Eau requiert une mise en œuvre sur plusieurs exercices budgétaires.

Ainsi, 2009 aura été marquée par l'engagement d'études préalables à plusieurs opérations majeures (renforcement des capacités de pompage de St Joseph de Rivière, amélioration de la qualité du réseau de Voiron Bas Service, usine de filtration des ressources de Sambuis-Pécatière, protection du pampage du Marais de Chirens, etc.). De ce fait, les dépenses d'investissement auront été modérées.

Après ces études, la période 2010 - 2014 se caractérise par un rythme d'investissement élevé, avec 2,4 M€ en 2010 et 3,0 M€ en 2011 et 2,2 M€ en 2012 et 2,8 M€ en 2013.

Pour 2013, l'épargne nette et les subventions (1,9 M€) ne couvrent pas la totalité des besoins de financement (2,8 M€). Pour équilibrer le budget, 915 K€ ont été puisés dans l'excédent antérieur relativement élevé du fait de contraction d'un emprunt important sur 2012 (3,3 M€).

Parallèlement, l'excédent global de clôture diminue d'autant, en passant de 3,9 M€ à 3,0 M€. Il constitue une réserve pour financer les dépenses d'investissement futures et les reports nets, qui s'élèvent à 1,6 M€ en 2013.







## Les travaux

### Les travaux réalisés en 2013

Les principaux travaux d'investissement et leurs montants sont présentés dans le tableau suivant.

### Le remplacement des branchements en plomb

A cette liste de travaux, il convient d'ajouter la suppression de **122 branchements en plomb** sur diverses communes par une équipe spécialisée du Service de l'Eau.

Au total, depuis 2002, ce sont 2.310 branchements qui ont été supprimés.

En 2009, le Service de l'Eau a effectué une campagne de recensement des branchements en plomb. Cette campagne a permis d'évaluer à 2.980 le nombre de branchements en plomb sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe.

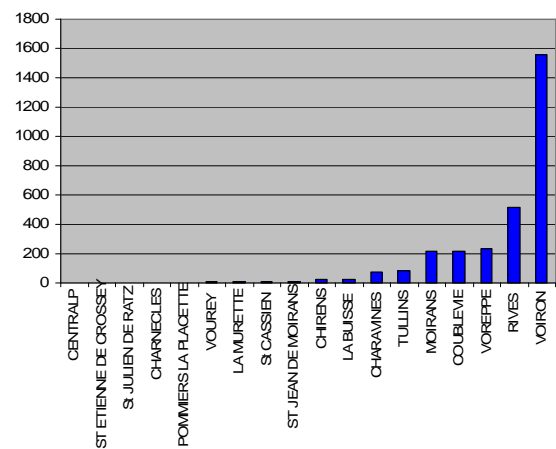
**Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre de branchements en plomb restant est évalué à 2.369.**

Eu égard au nombre total de branchements gérés par le Service de l'Eau, les branchements en plomb représentent un taux de :

**6,6 %**

**La politique de suppression des branchements en plomb mise en œuvre par le Service de l'Eau depuis 2004, conduit à faire baisser régulièrement ce taux.**

Estimation du nombre de branchements en plomb



Commune	Opération	Montant € HT
Charnecles	Renouvellement du réseau - Secteur de l'Eglise	5 285
Chirens	Renouvellement du réseau - Clermont Nord	12 386
Coublevie	Renforcement du réseau de St Joseph de Rivière - Construction du reservoir de Croix Bayard	1 151 114
Divers	Doublement du pompage de St Joseph de Rivière	81 925
La Buisse	Renouvellement de réseau - Entrée Sud RD 1075	69 245
La Murette	Renouvellement du réseau - Rue du Grand Arbre	7 072
Moirans	Renouvellement du réseau - secteur Gare et Barrière	7 258
Pommiers la Placette	Usine de filtration d'eau potable - Phase 2 - usine de filtration	64 961
St Blaise du Buis	Renforcement de l'alimentation en eau de St Blaise du Buis / Sécurisation du SIERA	86 098
St Nicolas de Macherin	Renouvellement du réseau - Hameau des Prairies et Croix Blanche	13 200
Tullins	Renouvellement du réseau - RESEAU BAS SERVICE	456 291
Voiron	Renouvellement du réseau - CŒUR DE VILLE	2 482
Voreppe	Usine de filtration d'eau potable - Phase 1 - renouvellement du réseau	539 889
Voreppe	Dévoisement du réseau - Corridor Biologique	2 503
<b>TOTAL</b>		<b>2 499 709</b>

**Tableau 10 – Les principaux travaux d'investissement 2013**



## Le programme des travaux d'investissement 2014

En ce qui concerne les travaux d'investissements, **le montant inscrit au budget prévisionnel 2014 (2,255 M€ HT)** est en forte diminution par rapport aux années précédentes (3,2 M€ HT en 2013 et 4,7 M€ HT en 2012).

Après des années 2011, 2012 et 2013 exceptionnelles, les dépenses d'investissements sont ramenées à un niveau plus en adéquation avec la capacité de financement du Service, de manière à limiter les emprunts.

L'année 2014 se caractérise par la limitation des investissements aux seules opérations structurantes majeures engagées les années précédentes :

- **le renforcement de l'alimentation en eau des communes de St Blaise du Buis, Réaumont et La Murette.**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau du réseau de Malossanne à Voreppe**, grâce à réalisation d'une usine de filtration à Pommiers la Placette (1<sup>ère</sup> phase – construction des réseaux).

**Par ailleurs, la construction d'un second puits sur le site de production de St Joseph de Rivière** (2<sup>ème</sup> phase du renforcement des capacités de pompage de St Joseph de Rivière) est différé.

A ces opérations s'ajoutent également des travaux en régie, et notamment la suppression de branchements en plomb, qui s'élèvent à 300 k€ en 2013.

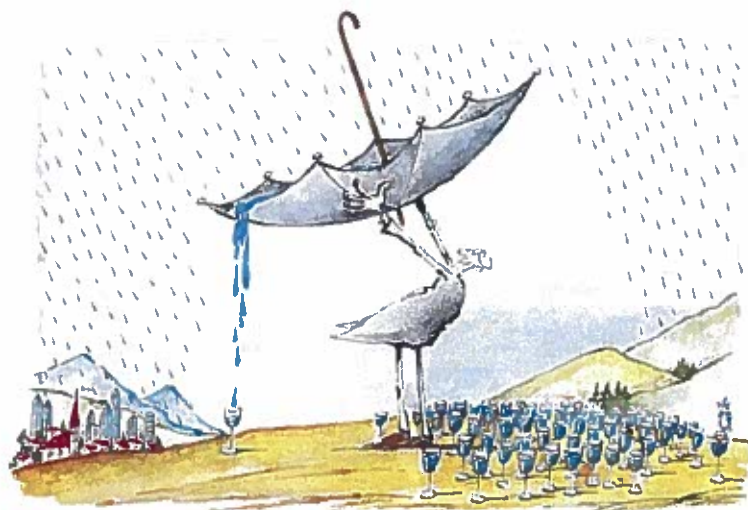
La forte limitation des investissements a pour objectif d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire du Service.

Le détail des opérations programmées en 2014 et prévus pour 2015 sont présentés dans les tableaux suivants.



COMMUNE	OPERATION	Budget 2014 (€ HT)
<b>Reprise des branchements Plomb</b>		
Divers communes	reprise de 250 branchements plomb (travaux en régie)	300 000
<b>Installation de production et de traitement</b>		
Voreppe	Réseau de Malossane - phase 2 - Usine de traitement de la turbidité et désinfection ( <b>prioritaire</b> )	1 900 000
Voreppe	Réseau de Malossane - phase 3 - Turbinage	270 000
<b>sous-total Installation de production et de traitement</b>		<b>2 170 000</b>
<b>Travaux divers sur réseaux</b>		
<i>a) Opérations inscrites en décembre 2011 sur le programme pluriannuel d'investissements</i>		
Chirens	Clermont Nord - Mise en séparatif EU/EP - renouvellement réseau AEP ( <b>R</b> ) ( <i>non réalisé 2012</i> )	pour mémoire
Moirans	Aménagement de la SADAC - extension de réseau AEP / financement PUP ( <i>non réalisé en 2012</i> )	55 000
Voreppe	Urbanisation secteur de l'Hoirie (ZAC) - renouvellement de la conduite existante ( <b>R</b> )	pour mémoire
<b>sous-total Travaux divers sur réseau - opérations déjà programmées (1ere partie)</b>		<b>55 000</b>
<i>b) nouvelles demandes</i>		
Chirens	Aménagement rue Moulin Défilion - reprise BAC	en régie
St Blaise du Buis	Aménagement Entrée Nord Est - Phase 1, 2 et 3 (TAM)	à définir
St Jean de Moirans	Corridor biologique Conseil Général de l'Isère - dévoiement de conduite AEP ( <b>prioritaire</b> )	30 000
St Jean de Moirans	Aménagement CentreVillage - 3ème tranche - reprise des BAC	en régie
Divers communes	Renouvellement - divers imprévus	0
<b>sous-total Travaux divers sur réseau - nouvelles demandes</b>		<b>30 000</b>
<b>Sous-total Travaux divers sur réseaux</b>		<b>85 000</b>
<b>Inscription budgétaire (€ HT)</b>		<b>2 255 000</b>

# Annexes



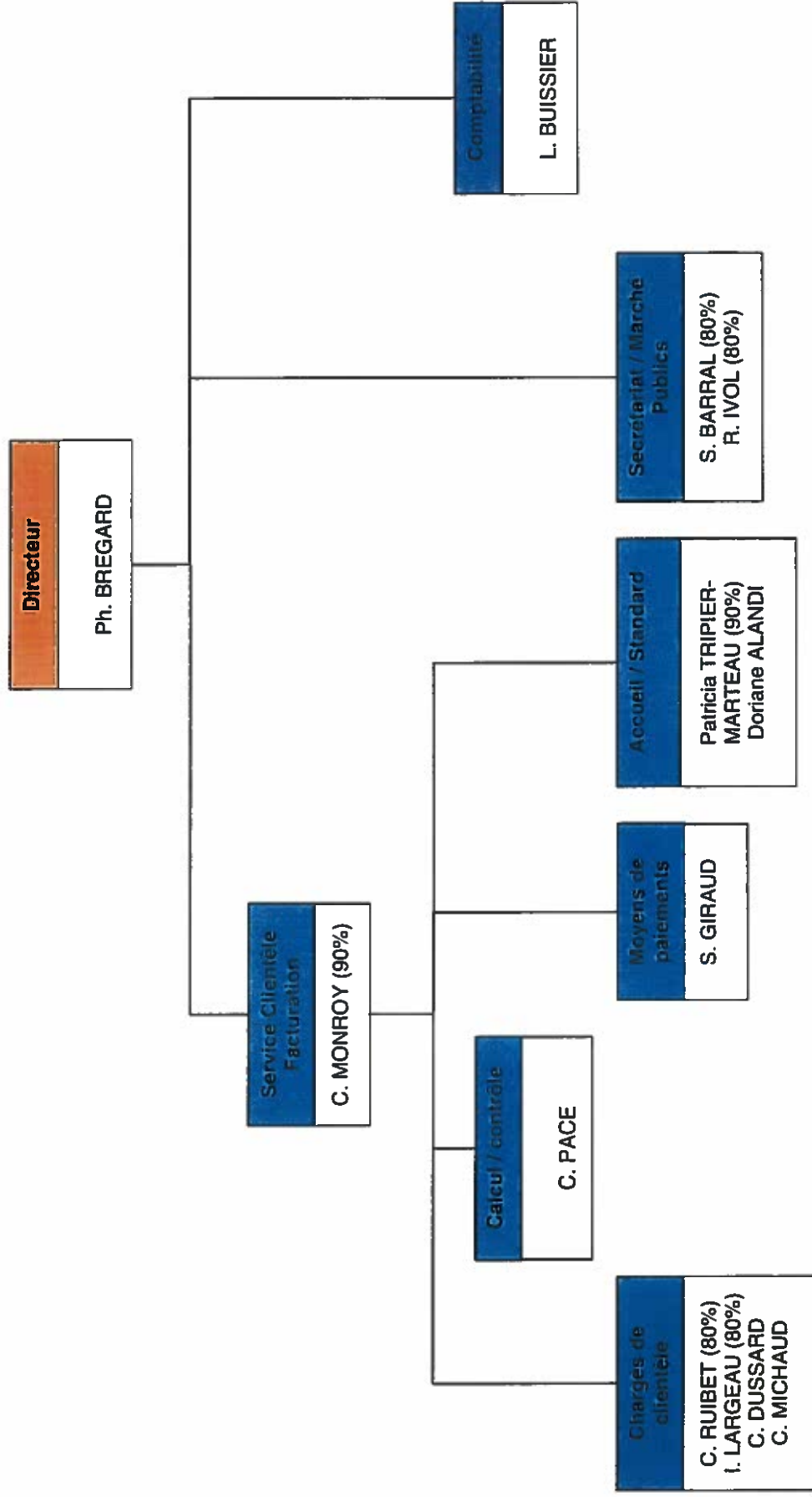


# 1. Organigramme





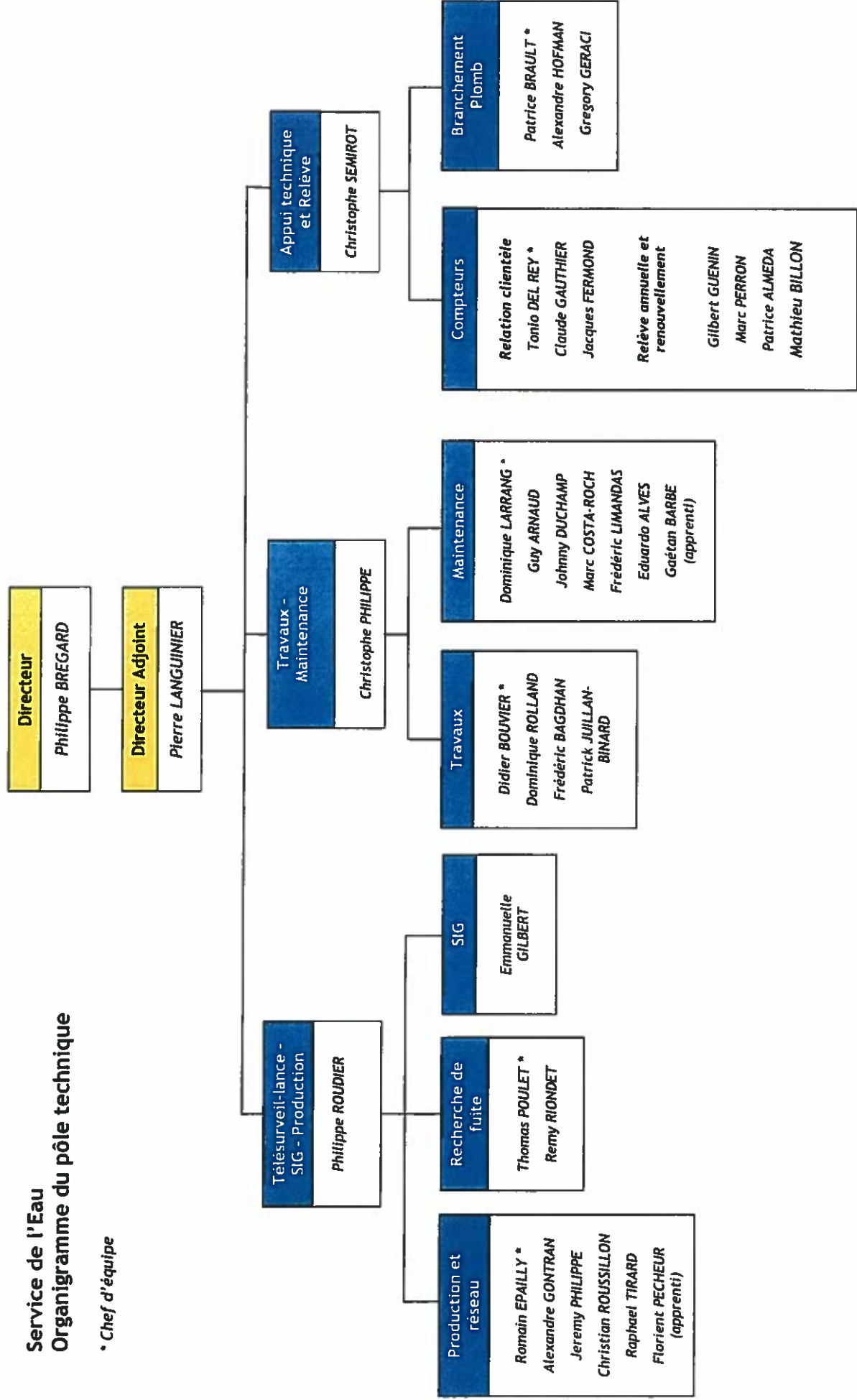
Pays Voironnais - Service de l'Eau - Organigramme du pôle administratif





# Service de l'Eau Organigramme du pôle technique

\* Chef d'équipe





## **2. Délibérations du Conseil Communautaire**

- ▶ Tarifs Eau 2013
- ▶ Tarifs Eau 2014





ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21  
SERVICE DE L'EAU  
04.76.67.60.10  
contact-eau@paysvoironnais.com

**Délibération n° 12-358**

**Extrait du Registre des Délibérations :**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le mardi 18 décembre 2012 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRET, en suite de la convocation en date du 11 décembre 2012

**Nombre de conseillers en exercice : 88**

**Présents :**

BADY Michel, BALLY Jean-Luc, BAZUS Charles, BEAUCHAMP Roland, BERGER Michel, BERTHET Maurice, BESSON Roland, BOSMENT François, BOURGEAT Bernadette, BRET Jean-Paul, BUISSON Serge, CHARLETY Nicolas, CHOLAT Patrick, CLEYET-MAREL Thierry, CUDET Michel, DEZEMPTÉ Alain représenté par BOULANGER Evelyne, DHERBEYS Jean-Yves, DOS SANTOS Gilbert représenté par ARNAULT Jean-Christophe, DUCHAMP Jean, FAIVRE-PIERRET René-Xavier, FALCHIER Danièle, FAVIER Anne, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, FINET Olivier, FRANCO Antoine, GASSAUD Bernard, GAU Bernard, GAU Philippe, GAUJOUR Jean-François, GERVASI Arlette, GIROUD René, GODARD Laurent, GRAMBIN Roland, GRILLON Raymond, GROS-BALTHAZARD Bernard, GROS-BALTHAZARD Roger, GUILMEAU Guy, GUINET Alain, GUTTIN Christine, HUMEAU Cécile, JACOLIN Gérard, JACQUIER Christian, JOURAVEL Daniel, JOURDE Bernard, LEGRAND Bernard, LELY Patrick, LEVEQUE Jean-Christophe, MARTINETTO Alain, MENU Michel, MERCATELLO Jacques, MOLLIER-SABET Marcel, MONTEL Gilbert, MORANTON Véronique, MOTTE Alyne, MOTTE-DUPONT Anne représentée par TRICOLI Lino, MOUNIER Michelle, NEUBERT Marie-Sophie, PARREL Dominique, PEROT Christiane, PERRIN Armand, PERRIN-COCON Roland, PETTI Françoise, PHILIP René, RATEAU Yvonne, REVIL Roland, RIONDET Thérèse, ROULET Jean-Pierre, ROYBON Jean-Louis, SIMONET Gérard, SIRAND-PUGNET Marie-Madeleine représentée par SCREVE André, SOULARD Joël,

**Absents ou excusés :** BARBIERI Jérôme, BERLIOZ Philippe, BERTHET Patrick, LOCONTE Jean-Pierre, MARRON Maurice, MARTIN François, MOTTET Ivan,

**Pouvoirs :** BARTHEL Valérie donne pouvoir à GODARD Laurent, BERTHET Lucien à RATEAU Yvonne, BOUFFARD-ROUPE Georges à RIONDET Thérèse, DESPIERRE CORPORON Maurice à BRET Jean-Paul, DI NOLA Alain à DHERBEYS Jean-Yves, GIROUD-CAPET Alain à MOLLIER-SABET Marcel, MOLLIERE Denis à MARTINETTO Alain, PELLERIN Nicole à SIMONET Gérard, VIALLE Renée à FERRATO Adriano.

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Alain MARTINETTO

**Rapporteur :** Roland GRAMBIN, Vice-Président chargé de l'Eau et de l'Assainissement

**Objet :**

**Tarifs Eau & Assainissement 2013**



COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - BP 363  
38511 Voiron cedex  
Tél. : 04 76 93 17 71

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

Délibération n° 12-358  
Réf. JPB/PB/VG

Cette année, la proposition d'évolution des tarifs a fait l'objet d'un travail important porté devant les membres du Conseil communautaire lors d'un Conseil privé le 11 octobre dernier. La problématique et le positionnement politique à l'issue des débats sont exposés ci-après.

## **RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE**

---

Les budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement sont financés par les recettes tarifaires facturées aux abonnés usagers. Pendant les années 90, la redevance eau n'avait pas augmenté pour permettre la mise en place de celle en assainissement. Ceci explique en partie son niveau relativement bas. Depuis quelques années, l'évolution annuelle de ces tarifs suit l'évolution de l'inflation. En appliquant ce principe pour l'année 2013, la hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement serait de + 1,9 % par rapport à l'année 2012 (évolution de l'inflation publiée par l'INSEE en septembre (valeur juillet 2012-juillet 2011)).

Malgré ces évolutions tarifaires annuelles et l'augmentation régulière du nombre d'abonnés, le dynamisme de ces recettes s'atténue avec la baisse des consommations d'eau.

S'il faut se satisfaire de l'évolution des comportements pour économiser les ressources en eau du territoire, il convient en parallèle de s'interroger sur la façon de poursuivre les investissements nécessaires pour ces services sans un dynamisme des recettes pour les financer durablement, sachant que, de plus, les charges fixes sont importantes.

Afin d'analyser la problématique une rétrospective financière sur l'évolution des services eaux et assainissement ces dernières années et une prospective quant aux futurs investissements prévisionnels a été présenté par Jean-Yves DHERBEYS (Vice-président en charge du budget et des finances) et Roland GRAMBIN lors du Conseil Communautaire privé (diaporama<sup>1</sup> joint en annexe). Sur la base des différents scénarios proposés dans le diaporama, les 2 Vice-présidents ont proposé de s'appuyer sur une approche globale des prix de l'eau et de l'assainissement, lesquels constituent ensemble la facture d'eau de chaque abonné et :

- d'augmenter le tarif de l'eau de + 4 %/an pour 2013 et 2014
- de garder stable le tarif de l'assainissement, soit + 0 %/an pour 2013 et 2014
- de fixer le plafond d'investissement net annuel du service de l'eau sur l'hypothèse basse du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'eau

## **QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE**

---

### **Spécificité des budgets Eau et Assainissement**

Ces 2 budgets annexes sont financés par les recettes tarifaires facturées aux usagers et liées aux consommations d'eau des abonnés.

Pour garantir la santé financière de ces budgets, il est nécessaire d'intervenir sur deux variables d'ajustement :

- le niveau des recettes de fonctionnement, qui alimente l'épargne nette et l'autofinancement,
- le niveau des dépenses d'investissement, qui influe sur les frais liés à la dette.

Le budget assainissement dispose d'une recette complémentaire, à travers la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, anciennement PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout). Cette recette de 1,6 M€ par an en moyenne permet un meilleur dynamisme de ce budget. Les tarifs de la PFAC 2013, adoptés au Conseil communautaire du 27 novembre dernier, ont été établis avec l'objectif de maintenir ce même niveau de recette globale avec la PFAC. Une baisse de recettes entraînerait, de fait, une diminution de la capacité d'investissement de ce service.

Le budget de l'eau, n'ayant pas ce type de recettes, est d'autant plus sensible : les emprunts contractés dégradent immédiatement la situation financière du budget.

De plus, sur le plan national, le prix de l'eau au Pays Voironnais est inférieur au prix moyen de collectivités similaires, et le prix de l'assainissement est quant à lui supérieur. L'application d'un taux d'évolution identique aux deux redevances depuis plusieurs années accroît cet écart.

---

<sup>1</sup> Ce diaporama intègre différents scénarios d'évolution des tarifs et des investissements.



### Références tarifaires nationales

Une enquête nationale auprès des communes sur l'eau et l'assainissement a été réalisée en 2008, dans le cadre de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et par le service des statistiques et de la prospective (SSP) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, et a été financée en partie par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Les prix de l'eau TTC observés en 2008 sont les suivants (TVA = 5,5%) :

Année 2008	Eau potable			Assainissement			Redevances (Agence de l'eau)	Prix total <sup>2</sup> (eau + asst + redevances )
	Part fixe <sup>2</sup>	Part variable	Total	Part fixe <sup>2</sup>	Part variable	Total		
France (€TTC)	0,35 €	1,16 €	1,51 €	0,16 €	1,20 €	1,35 €	0,53 €	3,39 €
Bassin Rhône méditerranée Corse (€TTC)	0,37 €	1,07 €	1,43 €	0,17 €	0,97 €	1,14 €	0,39 €	2,96 €
Rhône-Alpes (€TTC)	0,40 €	1,09 €	1,49 €	0,15 €	1,02 €	1,17 €	0,38 €	3,03 €
Pays Voironnais <sup>3</sup> (€TTC)	0,26 €	0,88 €	1,13 €	0,21 €	1,26 €	1,47 €	0,39 €	2,99 €

Les données comparatives équivalentes pour 2012 ne sont pas disponibles.

Pour rappel les tarifs 2012 pratiqués par le Pays Voironnais sont les suivants :

Année 2012	Eau potable			Assainissement			Redevances (Agence de l'eau)	Prix total <sup>4</sup> (eau + asst + redevances)
	Part fixe <sup>4</sup>	Part variable	Total	Part fixe <sup>4</sup>	Part variable	Total		
Pays Voironnais (€HT)	0,26 €	0,89 €	1,15 €	0,22 €	1,27 €	1,48 €	0,44 €	3,07 €
Taux de TVA	5,5%			7%			5,5% et 7%	5,5% et 7%
Pays Voironnais (€TTC)	0,28 €	0,94 €	1,21 €	0,23 €	1,36 €	1,58 €	0,47 €	3,26 €

### Des prix de l'eau différents sur le territoire du Pays Voironnais

Le service assainissement exerce sa compétence sur l'ensemble des 34 communes du Pays Voironnais. Le tarif varie en fonction du type d'installation d'assainissement (collectif ou individuel), mais le tarif « collectif » est identique pour tous les abonnés du territoire en assainissement collectif, et le tarif « individuel » est identique pour tous les abonnés en assainissement individuel.

Pour l'eau, le service intervient sur 21 communes du territoire. L'alimentation en eau des 13 autres communes est assurée par 3 syndicats intercommunaux des eaux dans le cadre d'un dispositif de « représentation-substitution » : le SIE du Guiers et de l'Ainan, le SIE de La Haute Bourbre, le SIE des Abrets. Les tarifs de l'eau du Pays Voironnais ne s'appliquent que sur les 21 communes. Pour les 13 autres communes, les tarifs de l'eau sont fixés par les 3 syndicats.

La hausse du tarif de l'eau proposée ne s'appliquera qu'aux 21 communes (rappel : les tarifs de l'eau des 3 syndicats sont plus élevés). La stabilité proposée pour le tarif assainissement collectif s'appliquera aux 34 communes.

Pour rappel, le lissage des tarifs de l'eau vers un prix unique atteint en 2011 n'a été effectué que sur les 21 communes concernées par la régie de l'eau (et sur les 34 communes pour le tarif de l'assainissement).

<sup>2</sup> Pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Prix moyen pondéré (période de lissage des tarifs vers un tarif unique pour toutes les communes)

<sup>4</sup> Pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>



Il convient de noter que la densité des abonnés par kilomètre de réseau est un facteur déterminant du prix de l'eau, ce qui explique que les territoires à dominante « rurale » ont en général un prix de l'eau plus élevé que les territoires à dominante « urbaine ».

#### **Evolution des tarifs : Eau + 4 % et Assainissement + 0 % en 2013 et 2014**

L'évolution des tarifs proposée va de paire avec une baisse des consommations d'eau permettant de limiter l'impact sur la facture annuelle.

L'augmentation globale pour une facture annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup> serait légèrement inférieure à l'évolution des 2 tarifs selon l'inflation (selon le principe d'évolution classique des tarifs des dernières années). Elle correspondrait à 6,39 € de plus qu'en 2012 (pour 120 m<sup>3</sup>/an). Cf. tableau page suivante.

Comme illustré par le diaporama, la hausse du tarif de l'eau de 4%/an sur 2 ans ne suffira pas à financer tous les travaux d'investissement. Il conviendra par conséquent d'effectuer des arbitrages. Les arbitrages proposés font également l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour du présent Conseil : « Programmation des travaux 2013 pour le service de l'eau ».

Comme pour les services du budget général, les services de l'eau et de l'assainissement doivent poursuivre la recherche de toute piste d'économie potentielle des charges d'exploitation pour faire face à des augmentations externes (telles que le carburant, l'électricité...) et limiter l'impact sur l'abonné.

#### **Programmation de travaux eau et assainissement**

L'abandon du centre de compostage des boues sur Aquantis et le décalage dans le temps de l'agrandissement de la station d'épuration d'Aquantis ont permis de reconstituer l'autofinancement du budget assainissement.

Les participations aux contrats de bassin ou de rivière sont privilégiées pour pouvoir bénéficier de subventions et limiter le montant des investissements nets. C'est le cas notamment du contrat de bassin Guilers-Aiguebelette pour les travaux d'assainissement nécessaires sur la Valdaine.

Le projet de vente d'eau au SIERA s'il se concrétise (en substitution de leur captage de Côte Gagère dont l'ARS demande la fermeture) permettra de mutualiser les investissements entre les 2 collectivités et de redynamiser les ventes d'eau.

En ce qui concerne le Service de l'eau, la priorité est donnée aux travaux visant à améliorer la qualité de l'eau distribuée ou à garantir la capacité de production d'eau potable.

Les travaux conjoints des réseaux lors des réfections de voiries des communes ne sont pas systématiques (un réseau d'eau ou d'assainissement a une durée de vie bien supérieure à celle d'un revêtement routier). L'état des réseaux (ou la nécessité de mise en séparatif pour l'assainissement) est apprécié par les services afin de juger de la pertinence de leurs renouvellements.

Les extensions de réseaux font l'objet des dernières priorités dans la programmation de travaux (les critères de hiérarchisation de la programmation de travaux d'assainissement définis en 2009 répondent à ce principe).

#### **Protection des ressources naturelles**

Notre Agenda 21 met l'accent sur la préservation des ressources. La baisse de la consommation d'eau par abonné va dans ce sens.

Le rendement du réseau d'eau est aujourd'hui de 71 %, ce qui signifie que 29 % de l'eau prélevé dans le milieu naturel n'a pas été distribué auprès des abonnés, mais a rejoint le milieu naturel par des fuites sur le réseau. Certaines communes reprises en régie directe avaient des rendements faibles (50 %) liés à un déficit d'entretien du réseau d'eau. Sur des secteurs, avec des rendements faibles, les renouvellements des réseaux sont particulièrement nécessaires. Néanmoins, un compromis est toujours à établir entre la notion de rentabilité et la protection de l'environnement. Enfin, pour des raisons techniques, l'optimum d'un rendement de réseau se situe vers 80 %, et un rendement de « 100 % » n'est techniquement pas atteignable.

### **POSITIONNEMENTS POLITIQUES A L'ISSUE DES DEBATS EN CONSEIL PRIVE**

#### **1. Une approche globale de la facturation eau et assainissement**

Rappel du tarif actuel de 2012 :

Pour une facture de 120m <sup>3</sup>	EAU	ASSAINISSEMENT
Tarifs de référence 2012	182,40 €	210 €

### Evolution des tarifs retenue pour 2013 :

- **tarif de l'eau : + 4 %/an sur l'abonnement (part fixe) et sur la part variable liée à la consommation, pour 2013 et 2014.** Cette évolution supérieure à l'inflation permettra d'accompagner le programme d'investissement 2012 – 2014 et les frais financiers qui en découlent.
- **tarif de l'assainissement : + 0 %/an sur l'abonnement (part fixe) et sur la part variable liée à la consommation, pour 2013 et 2014.** Ce gel de tarif sur 2 ans permettra de limiter l'impact sur la facture des usagers. Il est rendu possible grâce au dynamisme des recettes du budget assainissement. Les tarifs de la PFAC 2013 adoptés en novembre 2012 visent à maintenir ce dynamisme.

### Traduction de l'évolution tarifaire sur la facture de l'utilisateur en 2013 (Montant TTC, taxes et redevances incluses) :

Rappel facture 2012 pour 120 m <sup>3</sup>	392,40 €
Facture 2013 pour 120 m <sup>3</sup> (évolution tarif de l'eau + 4 %, compensé par tarif de l'assainissement + 0 %)	398,79 €
Comparatif facture 2013 avec évolution classique liée à l'inflation (tarif de l'eau : + 1,9 % et tarif de l'assainissement + 1,9 %)	399,40 €

Pour un usager en assainissement collectif, l'impact sur sa facture d'eau des nouveaux tarifs 2013 est similaire à l'impact qu'il aurait eu avec l'évolution classique des tarifs.

### **2. Un plafonnement des investissements annuels du service de l'eau correspondant à l'hypothèse basse du Programme Pluriannuel d'Investissement :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'€ nets	3200	3200	3300	2000	2000	2000	2000

Les arbitrages de la programmation de travaux du Pays Voironnais et des communes sont à effectuer dans ce cadre.

La programmation de travaux du service de l'eau proposée pour 2013, inscrite également à l'ordre du jour du présent Conseil communautaire, s'inscrit dans ce cadre.

### **3. Des investissements annuels du service assainissement retenus sur la base du programme pluriannuel d'investissement intégrant l'octroi des subventions attendues :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'€ nets	4800	6500	3500	3500	3000	3000	3000

Les arbitrages de la programmation de travaux du Pays Voironnais et des communes seront à effectuer dans ce cadre.

La programmation de travaux du service assainissement proposée pour 2013, inscrite également à l'ordre du jour du présent Conseil communautaire, s'inscrit dans ce cadre.

### **4. Actualisation annuelle de la prospective financière des budgets de l'eau et de l'assainissement**

Chaque année, il conviendra :

- de procéder à une actualisation de la prospective en fonction des investissements effectivement réalisés et de l'évolution des charges et recettes de ces services,
- de suivre le niveau d'endettement de ces services.

### **5. Reversement d'une part de la TA des communes**

Le reversement d'une part de la Taxe d'Aménagement de base des communes au Pays Voironnais pour financer les réseaux d'eau dans le cadre des projets d'aménagements pourrait redonner un peu de dynamisme au budget de l'Eau (*le reversement de 0,5 point de TA générerait 150 000 € de recettes par an*).

Ce dernier point n'a pas fait l'objet de décision lors du Conseil privé.



## CAS DES USAGERS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au regard de ce qui précède :

- Pour les abonnés des 21 communes du Pays Voironnais alimentées par la Régie des Eaux du Pays Voironnais, l'évolution des tarifs de l'eau de 4% s'appliquera en 2013 (au lieu de l'évolution classique à hauteur de l'inflation à 1,9%) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement, la stabilité de la redevance assainissement collectif (+ 0% en 2013, au lieu de l'évolution classique à hauteur de l'inflation à 1,9%) s'appliquera aux abonnés de ces mêmes communes ;
- Pour les abonnés disposant d'un système d'assainissement individuel, il avait déjà été convenu lors de la fixation des tarifs 2011 d'une stabilité de la redevance assainissement non collectif à 27 € HT / an pendant la périodicité quadriennale 2011-2014 (compte tenu de la prestation de contrôle réalisée tous les 4 ans).

Le Pays Voironnais compte près de 8 300 abonnés en assainissement individuel. Parmi ceux-ci, 69% habitent dans les 21 communes (environ 5 700 abonnés).

Ces 5700 abonnés verront leur facture évoluer de la façon suivante :

Facture pour 120 m3 (Montant TTC, taxes et redevances incluses)	Eau	Assainissement individuel
Tarif de référence 2012	182,40 €	28,89 €
Total facture 2012	211,29 €	
Tarif 2013	188,79 €	28,89 €
<b>Total facture 2013</b>	<b>217,68 €</b>	

Sur la base de l'évolution classique selon l'inflation (+1,9%), leur facture aurait évolué de la façon suivante :

Facture pour 120 m3 (Montant TTC, taxes et redevances incluses)	Eau	Assainissement individuel
Tarif de référence 2012	182,40 €	28,89 €
Total facture 2012	211,29 €	
Simulation Tarif 2013 selon évolution classique (inflation)	185,57 €	28,89 €
<b>Total facture 2013</b>	<b>214,46 €</b>	

Pour 5700 abonnés environ, la hausse des tarifs en 2013 sera 1,5% plus élevée qu'elle ne l'aurait été avec l'évolution classique de l'eau selon l'inflation (+ 3,22 € de plus sur l'année pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>).

Par rapport à 2012, l'évolution nette de la facture d'un abonné en assainissement individuel est de 6,39 € de plus en 2013 (comme pour les abonnés en assainissement collectif).

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement présentés ci-après prennent en compte les positionnements politiques détaillés précédemment.

## TARIFS DE L'EAU 2013

### 1. Une évolution des prix de l'eau de 4%

La politique de lissage du prix de l'eau engagée depuis plusieurs années est arrivée à son terme en 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les abonnés des 21 communes gérées en régie directe bénéficient d'un tarif unique tant sur la part fixe (abonnement) que sur la part variable (consommation).

Pour le Service de l'Eau, les tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont les suivants :

- part variable : **0,93 € HT/m<sup>3</sup> (contre 0,89 € HT/m<sup>3</sup> en 2012)**
- part fixe : **32,55 € HT/an (contre 31,30 €/an en 2012)**

Sur cette base, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen du mètre cube (hors taxes et redevances) est de **1,20 € HT/m<sup>3</sup>**, contre 1,15 € HT/m<sup>3</sup> en 2012.

### 2. Progressivité de l'abonnement

Comme les années précédentes, le Pays Voironnais applique sur les communes en régie directe un tarif progressif sur la part fixe (abonnement) en fonction du diamètre du compteur :

Les coefficients de progressivité restent inchangés en 2013 :

Diamètre du compteur	Coefficient de progressivité
De 12 à 25 mm (prix de base)	1
De 30 à 125 mm	2

### 3. Information sur la Redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance perçue par la collectivité pour le compte de l'Agence de l'Eau demeure à 0,07 € HT par mètre cube d'eau vendu sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe ainsi que Centr'Alp.

### 4. Tarifs divers

Compte tenu du taux de l'inflation publié par l'INSEE (1,9 %) en 2013, il est proposé d'appliquer globalement le même taux aux tarifs divers (cf. tableau en annexe 1).

Ces tarifs (en annexe 1) s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, de manière à permettre aux abonnés de ne pas se voir appliquer d'augmentation de tarifs entre l'établissement du devis en fin d'année et la réalisation des travaux en début d'année suivante.

### 5. Abandon de la dégressivité des tarifs de consommation

En cohérence avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, depuis 2011 aucune dégressivité n'est appliquée sur les grosses consommations.

Il est proposé de maintenir cette tarification unique.





**Extrait du Registre des Délibérations :**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le 17 décembre 2013, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRET, en suite de la convocation du 10 décembre 2013.

STB/ET 13-375

**Présents :**

BADY Michel, BALLY Jean-Luc, BARTHEL Valérie, BAZUS Charles, BERGER Michel, BERTHET Maurice, BESSON Roland, BOSMENT François, BOURGEAT Bernadette, BRET Jean-Paul, BUISSON Serge, CHARLETY Nicolas, CHOLAT Patrick, CLEYET-MAREL Thierry, CUDET Michel, DESPIERRE CORPORON Maurice, DEZEMPTÉ Alain représenté par BOULANGER Evelyne, DHERBEYS Jean-Yves, DI NOLA Alain, DOS SANTOS Gilbert représenté par ARNAULT Jean-Christophe, DUCHAMP Jean, FAIVRE-PIERRET René-Xavier, FALCHIER Danièle, FAVIER Anne, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, FINET Olivier, FRANCO Antoine, GASSAUD Bernard, GAU Philippe, GAUJOUR Jean-François, GERVASI Arlette, GIROUD René, GIROUD-CAPET Alain, GODARD Laurent, GRAMBIN Roland, GRILLON Raymond, GROS-BALTHAZARD Bernard, GUILMEAU Guy, GUINET Alain, GUTTIN Christine, HUMEAU Cécile, JACOLIN Gérard, JACQUIER Christian, JOURDE Bernard, LEGRAND Bernard, LEVEQUE Jean-Christophe, MARRON Maurice représenté par PRESUMEY Franck, MARTIN François, MARTINETTO Alain, MENU Michel, MERCATELLO Jacques, MONTEL Gilbert, MORANTON Véronique représentée par MARION Patricia, MOTTE Alyne, MOTTE-DUPONT Anne représentée par TRICOLI Lino, NEUBERT Marie-Sophie, PEROT Christiane, PERRIN Armand, PERRIN-COCON Roland, PETTI Françoise, PHILIP René, RATEAU Yvonne, REVIL Roland, ROULET Jean-Pierre représenté par PARRAU Philippe, ROYBON Jean-Louis, SIMONET Gérard, SOULARD Joël, VIALLE Renée.

**Absents ou excusés :**

LOCONTE Jean-Pierre, PELLERIN Nicole.

**Pouvoirs :**

BARBIERI Jérôme donne pouvoir à CHOLAT Patrick, BEAUCHAMP Roland à FAIVRE-PIERRET René-Xavier, BERLIOZ Philippe à CLEYET-MAREL Thierry, BERTET Lucien à PHILIP René, BOUFFARD-ROUPE Georges à BRET Jean-Paul, GAU Bernard à GRAMBIN Roland, GROS-BALTHAZARD Roger à GROS-BALTHAZARD Bernard, JOURAVEL Daniel à PEROT Christiane, LELY Patrick à MERCATELLO Jacques, MOLLIER-SABET Marcel à GIROUD-CAPET Alain, MOLLIÈRE Denis à MARTINETTO Alain, MOTTET Ivan par RATEAU Yvonne, MOUNIER Michelle à BESSON Roland, PARREL Dominique à LEGRAND Bernard, RIONDET Thérèse à HUMEAU Cécile, SIRAND-PUGNET Marie-Madeleine à MONTEL Gilbert.

Le quorum est atteint.

**Présidente de séance :** Patricia MARION



Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - BP 363  
38511 Voiron cedex  
Tél : 04 76 93 17 71

**Tarifs 2014 du Pays Voironnais**  
**Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture :**  
038-243800984-20131217-13-375-DE

**Date de réception**  
23/12/2013

**Rapporteur : Jean-Yves Dherbeys, vice-président chargé du budget et des finances**

**Objet : Tarifs 2014 du Pays Voironnais**

---

Les tarifs 2014 de la Communauté doivent être adoptés avant le 31 décembre précédent.

Comme ces dernières années, un document unique reprenant l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014 (et au 1er mars 2014 pour les tarifs divers du service l'eau) est établi.

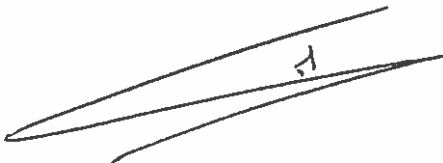
Sont regroupés dans ce document les tarifs relatifs à l'ensemble des services de la communauté.

Le Président est autorisé à signer les 2 conventions dont le projet est présenté en annexe (archives / Maintenance et travaux).

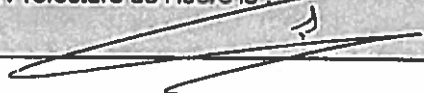
APRES EN AVOIR DELIBERE :

- le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité (85 pour, 0 opposition, 0 abstention)

**Le Président,  
Jean-Paul BRET**



Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui, selon sa nature, a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le 26 décembre et a été déposé à la Préfecture de l'Isère le :





## **TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT 2014**

Les orientations concernant les évolutions des tarifs 2014 des services Eau & Assainissement ont été présentées lors de la commission environnement et agenda 21 de novembre :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les principaux taux de TVA devraient être modifiés (projet de Loi de Finances 2014) : Le taux réduit de TVA en vigueur sur le budget de l'eau sera abaissé de 5,5 % à 5 %. Le taux intermédiaire de TVA appliqué au budget de l'assainissement sera porté de 7 % à 10 %, et le taux normal sera augmenté de 19,6 % à 20 %.

Un important travail de rétrospective – prospective financière mené en 2012 avait conduit le Conseil Communautaire à faire évoluer les redevances eau et assainissement pour 2013 différemment de l'inflation. Ainsi, la redevance « assainissement » était restée stable et la redevance « eau » avait évolué de 4 % en 2013.

Pour 2014, le niveau d'évolution de l'inflation est de + 0,9 % (*évolution publiée par l'INSEE en septembre 2013 – valeur août 2013 à août 2012*) et la décision politique concernant l'évolution des redevances eau et assainissement est la suivante :

- **Assainissement : + 0 % en 2014** sur l'abonnement (part fixe) et sur la part variable liée à la consommation
- **Eau : + 1,5 % en 2014** sur l'abonnement (part fixe) et sur la part variable liée à la consommation (l'impact sur la facturation de l'abonné étant globalement équivalent à l'inflation avec la baisse de TVA).

Les tarifs divers de l'eau et de l'assainissement (telles que les prestations de travaux en régie par exemple) restent en revanche calés sur l'évolution de l'inflation. L'évolution de certains tarifs peut néanmoins être différente de l'inflation. Exemple : stabilité si la hausse ne se justifie pas, ou évolution supérieure si les conditions d'exécution de la prestation ont fait l'objet de modifications significatives.

Les tarifs présentés ci-après déclinent ces principes.

**Nota** : Les tarifs de l'eau s'appliquent uniquement aux 21 communes du territoire sur lequel le service intervient.

**Concernant la tarification sociale et progressive de l'eau, suite à différents débats sur le sujet en Commission Environnement et Agenda 21, la question de la réflexion pour sa mise en place avait été abordée en Bureau de l'Exécutif en février 2013.**

- **La tarification sociale** répond à l'idée que les besoins essentiels en eau doivent être accessibles à tous les usagers et notamment aux plus démunis.
- **La tarification progressive** répond au fait que les ressources sont limitées. De ce fait, les besoins de confort (arrosage, piscine...) ou liés à une production (industrie, agriculture...) doivent être soumis à un prix qui dissuade le gaspillage.

Les élus du Bureau de l'Exécutif n'ont pas souhaité engager de travail en la matière en 2013.

A noter : La loi « visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes » dite « Loi Brottes » du 15 avril 2013, permet aux collectivités territoriales organisatrices des services d'eau et d'assainissement de mettre en œuvre, si elles le souhaitent, une expérimentation, pendant une période de cinq années, d'une tarification sociale de l'eau. La demande d'expérimentation doit être transmise au représentant de l'Etat dans le département concerné avant le 31 décembre 2014.

**Cette question de la mise en œuvre de la tarification sociale et progressive de l'eau sera à débattre lors du prochain mandat, dans le cadre de la réactualisation du projet de territoire.**

## TARIFS DE L'EAU 2014

### **1. Uniformisation des tarifs dans les communes**

Pour mémoire, depuis 2011 le service de l'Eau applique une tarification uniforme sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie.

### **2. Une évolution de la redevance « Eau » de 1,5 %**

Ces dernières années, sous la pression réglementaire, la hausse de l'énergie et des matières premières, les prix de la distribution d'eau ont progressé de 3 à 4 % par an. Cette tendance se traduit au niveau national par l'indice INSEE spécifique à la production et la distribution de l'eau, qui atteint 4,4 % de août 2012 à août 2013.

Le Service de l'Eau du Pays Voironnais n'échappe pas à cette situation, puisqu'il voit ses dépenses de fonctionnement liées à l'activité du service (achat de pièces, fourniture, énergie, télécom, etc.) progresser de 3,5 %/an en moyenne.

De plus, les ventes d'eau baissent régulièrement de l'ordre de 2 %/an (de part la réduction des consommations d'eau par foyer), ce qui réduit d'autant les recettes, insuffisamment compensé par l'augmentation du nombre d'abonné de l'ordre de 1 %/an.

Malgré ces constats, la proposition est de limiter l'évolution de la redevance eau en 2014 à 1,5 % et de réduire en conséquence le programme de travaux d'investissement.

Pour le Service de l'Eau, les tarifs 2014 proposés sont donc les suivants :

- **part variable :** **0,94 € HT/m<sup>3</sup> (contre 0,93 € HT/m<sup>3</sup> en 2013)**
- **part fixe :** **33,05 € HT/an (contre 32,55 €/an en 2013)**

Sur cette base, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le prix moyen du mètre cube (hors taxes et redevances) est de 1,22 € HT/m<sup>3</sup>, contre 1,20 € HT/m<sup>3</sup> en 2013.

### **3. Progressivité de l'abonnement**

Comme les années précédentes, le Pays Voironnais applique sur les communes en régie directe un tarif progressif sur la part fixe (abonnement) en fonction du diamètre du compteur :

Les coefficients de progressivité restent inchangés en 2014 :

<b><i>Diamètre du compteur</i></b>	<b><i>Coefficient de progressivité</i></b>
De 12 à 25 mm (prix de base)	1
De 30 à 125 mm	2

### **4. Information sur la Redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau**

Pour 2014, la redevance perçue par la collectivité pour le compte de l'Agence de l'Eau demeure à 0,07 € HT par mètre cube d'eau vendu sur l'ensemble des 21 communes gérées en régie directe ainsi que Centr'Alp.

## **5. Rappel : Abandon de la dégressivité des tarifs de consommation**

En cohérence avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, depuis 2011 aucune dégressivité n'est appliquée sur les grosses consommations.

## **6. Tarifs divers**

Compte tenu du taux de l'inflation publié par l'INSEE (+ 0,9 %) en 2014, il est proposé d'appliquer globalement le même taux aux tarifs divers relatifs notamment aux travaux en régie (cf. tableau en annexe 1).

Ces tarifs (en annexe 1) s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, de manière à permettre aux abonnés de ne pas se voir appliquer d'augmentation de tarifs entre l'établissement du devis en fin d'année et la réalisation des travaux en début d'année suivante.

### **6.1. Facturation de la partie publique des branchements**

La grille tarifaire pour la réalisation de la partie publique du branchement est disponible en Annexe 1.

#### **A titre d'exemple :**

- Branchement de 5 ml avec apport de matériaux sans réfection de voirie, sans regard compteur .....	1 481,40 € HT
- Branchement de 7 ml avec apport de matériaux, réfection de voirie de type communal et regard compteur standard (70 x 90) .....	1 980,00 € HT

Cette prestation fera l'objet d'une TVA à 20 % (ou à 10 % si elle rentre dans le cadre de travaux d'amélioration d'un logement d'habitation achevé depuis plus de 2 ans).

# **3. Fiches qualités de l'Agence Régionale de Santé**



# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 16,7 °F - maxi : 32,9 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 1,8 mg/l - maxi : 26,9 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,12 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau PRINCIPAL de MOIRANS qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.) en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient d'un mélange de ressources : sources de Chartreuse, puits de Saint-Jacques à Moirans, et captages du réseau de Coublevie.

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection au chlore ou au bioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau PRINCIPAL de la commune de MOIRANS, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses analytiques sont effectuées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre de robinets desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé avec le concours de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de la politique publique de l'eau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
95,5 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 16,7 °F - maxi : 28,1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 2 mg/l - maxi : 8,8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,12 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de VOREPPE PRINCIPAL, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient de ressources gravitaires situées en Chartreuse sur les communes de Pommières la Placette et Voreppe, et en appoint des ressources du réseau de Coublevie (puits de St Joseph et Rosselière).

**Traitement :**

Les eaux des sources de Chartreuse sont distribuées après un traitement de désinfection au chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau principal de VOREPPE, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses analytiques sont effectuées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre de robinets desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé avec le concours de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de la politique publique de l'eau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

# Bilan Qualité 2013

*Où vient l'eau que vous consommez ?*



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

**Eau de très bonne qualité**



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 18,8 °F - maxi : 19,8 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 3,1 mg/l - maxi : 3,7 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

**Eau conforme - absence de pesticides**



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du CHEVALLON de VOREPPE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient de la source du Chevallon située en Chartreuse sur la commune de Voreppe.

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection au chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau du CHEVALLON de VOREPPE, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par le service de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de Savoie, en collaboration avec le laboratoire régional de santé.

# Bilan Qualité 2013

*Où vient l'eau que vous consommez ?*



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

**Eau de très bonne qualité**



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 23 °F - maxi : 23,5 °F

**Eau moyennement minéralisée**



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 1,2 mg/l - maxi : 1,5 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

**Eau conforme - absence de pesticides**



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de la RIGONNIERE à VOREPPE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage de la Rigonnière situé sur la commune de Voreppe.

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection au chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de RIGONNIERE à VOREPPE, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par le service de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de Savoie, en collaboration avec le laboratoire régional de santé.



# Bilan Qualité 2013

Noté vert pour  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

92,3 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 32,1 °F - maxi : 33,6 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 19,8 mg/l - maxi : 23,8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0,052 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de LA GARANGERE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Volonnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient de la source de LA GARANGERE. Un appoint est possible par la source de BOZON qui se situe sur la commune de CHIRENS, ou le forage GUILLERMET situé sur la commune de CHARAVINES.

**Traitement :**

L'eau issue de la source Garangère est distribuée après un traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet et javellisation.

## Noté vert pour

L'eau distribuée sur le réseau de LA GARANGERE à CHIRENS par la C.A.P.V. au cours de l'année 2013, présente une bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le réseau est géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Volonnais (C.A.P.V.), en régie directe. Les analyses sont effectuées par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

# Bilan Qualité 2013

Noté vert pour  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 19,8 °F - maxi : 20,1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 6,4 mg/l - maxi : 6,5 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de BOZON CLERMONT, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Volonnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage de Bozon, qui se situe sur la commune de CHIRENS. Un appoint à partir du réseau de Garangère est possible.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par javellisation.

## Noté vert pour

L'eau distribuée sur le réseau de BOZON CLERMONT par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le réseau est géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Volonnais (C.A.P.V.), en régie directe. Les analyses sont effectuées par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 26 °F - maxi : 28,6 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 6,8 mg/l - maxi : 7,9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorés



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de l'ARSENAL, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient d'un captage situé à BILIEU, appartenant au Syndicat Intercommunal des Eaux du Guiers et de l'Ainan (SIEGA).  
Les installations du SIEGA font l'objet d'un suivi analytique spécifique.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par chloration à la station de BILIEU.

## nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de l'ARSENAL par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution qui de façon générale, des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé de l'Isère, en collaboration avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Guiers et de l'Ainan (SIEGA).

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27,1 °F - maxi : 28 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 6,7 mg/l - maxi : 25,8 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,05 mg/l

Eau conforme, peu fluorés



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de LA MURETTE OUEST, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient soit du captage du Marais situé sur la commune de CHIRENS, soit du captage du PIN situé sur la commune de LA MURETTE.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après des traitements de désinfection par chloration ou javellisation.

## nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de LA MURETTE OUEST par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution qui de façon générale, des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé de l'Isère, en collaboration avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Guiers et de l'Ainan (SIEGA).

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27.1 °F - maxi : 28 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 8.7 mg/l - maxi : 12.9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0.05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

## Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de CHIRENS, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

## Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du Marais situé sur la commune de CHIRENS.

## Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par chloration.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de CHIRENS par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et auprès du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitant desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le présent bilan est en partie communiqué par l'Agence Régionale de Santé de l'Isère en vertu de la loi n° 2004-773 du 21 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coli et entérocoques/100ml

92,3 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 23.1 °F - maxi : 26.4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 2.3 mg/l - maxi : 8.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0.05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité, excepté un dépassement en turbidité.

## Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de TURE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

## Origine de l'eau :

L'eau provient du captage La MONTAGNE, appartenant à la commune de Miribel les Echelles, et qui se situe sur la commune de SAINT AUPRE.

Les installations de la commune de Miribel les Echelles font l'objet d'un suivi analytique spécifique.

## Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par rayons Ultra-violet.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de TURE à ST AUPRE par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et auprès du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitant desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le présent bilan est en partie communiqué par l'Agence Régionale de Santé de l'Isère en vertu de la loi n° 2004-773 du 21 juillet 2004 relative à l'accès à l'information.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 24,4 °F - maxi : 28,8 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 3,1 mg/l - maxi : 3,4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du GRAND VIVIER, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient du captage du GRAND VIVIER situé sur la commune de SAINT AUPRE.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par rayons Ultra-violet et javellisation.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau du GRAND VIVIER par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé grâce au soutien de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27,7 °F - maxi : 27,9 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 4,6 mg/l - maxi : 6,1 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,03 mg/l - maxi : 0,03 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de SAINT AUPRE VILLAGE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient du captage de LA PLAINE, qui se situe sur la commune de SAINT AUPRE.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par chloration à la station de LA PLAINE.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de SAINT AUPRE VILLAGE par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la source, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé grâce au soutien de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 16,3 °F -  
maxi : 16,6 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 2 mg/l -  
maxi : 2,2 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,12 mg/l -  
maxi : 0,16 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides :  
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de POMMIERS LA PLACETTE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.  
**Origine de l'eau :**  
L'eau provient des captages SAMBUI ET PECATIERE qui se situent sur la commune de POMMIERS LA PLACETTE.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par javellisation.

### NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau de POMMIERS LA PLACETTE par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement canté de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des exigences de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Les analyses ont été réalisées par le service de l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 25,7 °F -  
maxi : 25,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 1,4 mg/l -  
maxi : 1,4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,03 mg/l -  
maxi : 0,03 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides :  
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du GRAND RATZ, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage du GRAND RATZ, qui se situe sur la commune de LA BUISSE.

**Traitement :**  
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par javellisation.

### NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau du GRAND RATZ par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement canté de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des exigences de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Les analyses ont été réalisées par le service de l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé, par l'Agence Régionale de Santé.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 27 °F - maxi : 27 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 1.1 mg/l - maxi : 1.1 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0,08 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

## Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau des COMBES, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

## Origine de l'eau :

L'eau provient du captage des COMBES, qui se situe sur la commune de LA BUISSE.

## Traitement :

L'eau est distribuée sans traitement préalable.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau des COMBES par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des réserves de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

© 2014 Agence régionale de Santé Rhône-Alpes, Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 23,9 °F - maxi : 25,1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 8,1 mg/l - maxi : 9,6 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

## Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de VOIRON ST JOSEPH HOPITAL, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

## Origine de l'eau :

L'eau provient du captage de SAINT JOSEPH DE RIVIERE. Un appoint est possible sur une partie du réseau par le captage du Marais de Chirens.

## Traitement :

L'eau issue du captage de St Joseph est distribuée après un traitement de désinfection au bioxyde de chlore.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau de VOIRON ST JOSEPH HOPITAL par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des réserves de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

© 2014 Agence régionale de Santé Rhône-Alpes, Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

86,7 % d'analyses conformes

Eau occasionnellement contaminée



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 24 °F - maxi : 28,1 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 8 mg/l - maxi : 9,6 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de COUBLEVIE, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE, et CENTRALP NORD qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage de ST JOSEPH DE RIMERE, et des captages ROSSETIERE situés à ST ETIENNE DE CROSSEY.

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après des traitements de désinfection au bioxyde de chlore.

## nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de COUBLEVIE, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE et CENTRALP NORD, par la C.A.P.V au cours de l'année 2013, a présenté des contaminations bactériologiques occasionnelles ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

COUBLEVIE, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE, CENTRALP NORD, par la C.A.P.V. au cours de l'année 2013, a présenté des contaminations bactériologiques occasionnelles ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 21,5 °F - maxi : 21,5 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 10,2 mg/l - maxi : 10,2 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau des SOUILLETS qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage du Petit Souillet situé sur la commune de VOIRON.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après des traitements de désinfection par javellisation.

## nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau des SOUILLETS par la C.A.P.V. au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

COUBLEVIE, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE, CENTRALP NORD, par la C.A.P.V. au cours de l'année 2013, a présenté des contaminations bactériologiques occasionnelles ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## Bilan Qualité 2013

où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 29,1 °F - maxi : 29,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 36,3 mg/l - maxi : 41,1 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0,09 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de RIVES Haut Service qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient des puits du PONT DU BŒUF, qui se situent au nord du bourg de Rives, en rive droite de la FURE.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après désinfection par rayonnements ultraviolets.

### nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de RIVES Haut Service par la C.A.P.V, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réseau, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des résidances de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par le Service de l'Agence Régionale de Santé de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le laboratoire de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes.

## Bilan Qualité 2013

où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

85,7 % d'analyses conformes

Eau occasionnellement contaminée



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 26 °F - maxi : 27 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 27,4 mg/l - maxi : 29,1 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,05 mg/l - maxi : 0,05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0,055 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de RIVES Bas Service qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage du Bournet, situé dans le bourg de RIVES.

**Traitement :**

Les eaux captées sont distribuées après un traitement de désinfection, par rayonnements Ultraviolets.

### nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de RIVES Bas Service par la C.A.P.V, au cours de l'année 2013, a présenté des contaminations bactériologiques occasionnelles ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des résidances de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par le Service de l'Agence Régionale de Santé de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes, en collaboration avec le laboratoire de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes.



## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 22,8 °F - maxi : 32,3 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 1,8 mg/l - maxi : 16,8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0,062 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la limite de qualité



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de St Etienne de Crossey qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient soit du puits d'Enfer, situé au nord-ouest de la commune, soit de la source du Colombier, situées vers le hameau du même nom. Un appoint à partir du puits de St Joseph est possible.

**Traitement :**

L'eau issue de la source du Colombier est distribuée après un traitement de désinfection aux rayons Ultra-violet. L'eau issue du puits d'Enfer et du puits de St Joseph est distribuée après un traitement de désinfection au bioxyde de chlore.

### nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de St Etienne de Crossey par la C.A.P.V, au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le service de l'eau est assuré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.) au sein de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 31,1 °F - maxi : 31,7 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 22,9 mg/l - maxi : 27 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,04 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du GUILLERMET à CHARAVINES, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du puits du Guilletmet situé en rive droite de la vallée de la Fure (secteur Le Guilletmet).

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection par chloration.

### nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau du GUILLERMET à CHARAVINES par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le service de l'eau est assuré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.) au sein de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau  
que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 29 °F -  
maxi : 29,9 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 16,3 mg/l -  
maxi : 19,1 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -  
maxi : 0,04 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides :  
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau principal  
de CHARAVINES, qui est exploité par la Communauté  
d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie  
directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du captage des Vannes situé dans  
l'agglomération à 200 mètres du Lac.

**Traitement :**  
Les eaux sont distribuées après un traitement de  
désinfection par chloration.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau  
**PRINCIPAL de CHARAVINES**, au  
cours de l'année 2013, présente  
une très bonne qualité  
bactériologique; elle est conforme  
aux limites réglementaires fixées  
pour les paramètres chimiques  
recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitations desservies et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > La distribution est tenue également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement actualisés et affichés à la mairie de votre commune.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978 (Loi sur l'accès à l'information) et de l'article 69 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Loi sur le respect de la vie privée).

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau  
que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27,6 °F -  
maxi : 28,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 12,8 mg/l -  
maxi : 19,5 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -  
maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides :  
0,023 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la  
limite de qualité



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de  
CHARNECLES qui est exploité par la Communauté  
d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie  
directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient du mélange des eaux des puits de  
Réaumont et de St Joseph de Rivière.

**Traitement :**

L'eau issue du puits de Réaumont est traitée à l'aide d'un  
dispositif de désinfection par rayons ultraviolets et l'eau  
issue du puits de St Joseph est traitée à l'aide d'un  
dispositif de désinfection au bioxyde de chlore.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de  
**CHARNECLES, ST CASSIEN et  
MOIRANS MANGUELY**, au cours  
de l'année 2013, présente une très  
bonne qualité bactériologique ; elle  
est conforme aux limites  
réglementaires fixées pour les  
paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitations desservies et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > La distribution est tenue également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement actualisés et affichés à la mairie de votre commune.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978 (Loi sur l'accès à l'information) et de l'article 69 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Loi sur le respect de la vie privée).

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 31,3 °F - maxi : 32,5 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 12,8 mg/l - maxi : 30,6 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,07 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de **VOUREY** qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage Bougeat.

Un appoint à partir du réseau de Chamécles (puits de Réaumont et puits de St Joseph) est possible.

**Traitement :**

L'eau distribuée est traitée au préalable par un dispositif de désinfection par rayonnements ultraviolets.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de **VOUREY** par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet où consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitats desservis et des débits de production.
- > L'eau au robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le présent bilan est réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du dispositif national de traitement de l'eau.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

93,8 % d'analyses conformes

Eau de bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27 °F - maxi : 35,1 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 10,5 mg/l - maxi : 27,1 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du Bourg de **TULLINS** qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient de la source du Château, des sources du Marais de Cras et d'un appoint à partir du réseau de Troussatière (forage de la Méairie, sources de l'Eslinard).

**Traitement :**

L'eau est distribuée après des traitements de désinfection par bioxyde de chlore et rayons ultra-violet.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau du Bourg de **TULLINS**, au cours de l'année 2013, présente une bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet où consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitats desservis et des débits de production.
- > L'eau au robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le présent bilan est réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du dispositif national de traitement de l'eau.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 29,1 °F - maxi : 29,4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 5,6 mg/l - maxi : 8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,04 mg/l - maxi : 0,11 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de la PLANE de Tullins, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient de la source de Maltras.

**Traitement :**

Depuis mars 2013, l'eau est distribuée après un traitement de désinfection par bioxyde de chlore.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de LA PLANE de TULLINS par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des dates de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Création et mise à jour par le service de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé de l'Isère. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 28 °F - maxi : 30,2 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 10 mg/l - maxi : 18,1 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,09 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de TROUSSATIERE, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient des sources de l'Esliard (Thivollier, Gouy Paillet et Orce) et du forage de la Méarie.

**Traitement :**

L'eau des sources est distribuée après un traitement de désinfection par rayons ultra-violet.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de TROUSSATIERE à TULLINS par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des dates de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Création et mise à jour par le service de l'Environnement de l'Agence Régionale de Santé de l'Isère. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coli et entérocoques/100ml  
100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 22,7 °F - maxi : 22,9 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 5,6 mg/l - maxi : 6,1 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,04 mg/l - maxi : 0,07 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité, excepté des dépassements en turbidité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de l'ESLINARD, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient des sources de l'Esinarid (Thivollier).

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par rayons ultra-violet.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de l'ESLINARD à TULLINS par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coli et entérocoques/100ml  
85,7 % d'analyses conformes

Eau occasionnellement contaminée



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 27 °F - maxi : 36,8 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 7,8 mg/l - maxi : 31,6 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,03 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de MALATRAS, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**  
L'eau provient soit des sources du Marais de Cras, soit du réseau du Bourg de Tullins.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par bioxyde de chlore.

### Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de MALATRAS à TULLINS par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, a présenté des contaminations bactériologiques occasionnelles ; elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 24 °F - maxi : 24,3 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 2,1 mg/l - maxi : 2,7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0,04 mg/l - maxi : 0,04 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de CHATELONNIERE à ST NICOLAS DE MACHERIN, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient de la source Chatelonnière, située sur le territoire de la commune.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après une filtration sur sable et un traitement de désinfection par javellisation.

### NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau de CHATELONNIERE à ST NICOLAS DE MACHERIN par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au point de consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

## Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 21,6 °F - maxi : 23,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 3,7 mg/l - maxi : 4,3 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :**  
Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau du BOURG de ST NICOLAS DE MACHERIN, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient des sources Chevillard, situées sur le territoire de la commune de St Aupré. Un appoint à partir du captage du Marais de Chirens est possible.

**Traitement :**

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par javellisation.

### NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau de ST NICOLAS DE MACHERIN BOURG par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

### L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au point de consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 14,9 °F - maxi : 18,4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 1,9 mg/l - maxi : 2,6 mg/l  
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,11 mg/l - maxi : 0,14 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de ST JULIEN DE RATZ, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :** L'eau provient du captage SAMBUIS qui se situe sur la commune de POMMIERS LA PLACETTE.

**Traitement :** L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par chloration.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de ST JULIEN DE RATZ par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller et maintenir la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le service régional de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes est situé au 10, rue de la République, 68000 Colmar.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives  
Valeurs mesurées : mini : 16,7 °F - maxi : 16,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 3,4 mg/l - maxi : 3,4 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l  
Valeurs mesurées : mini : 0,06 mg/l - maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l  
Valeur maximum en pesticides : µg/l

paramètre non mesuré



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau de CHANTABEAU, qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

**Origine de l'eau :** L'eau provient du captage des TROIS FONTAINES, qui se situe sur la commune de POMMIERS LA PLACETTE.

**Traitement :** L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par javellisation.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de CHANTABEAU par la C.A.P.V., au cours de l'année 2013, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller et maintenir la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Le service régional de l'Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes est situé au 10, rue de la République, 68000 Colmar.

# Bilan Qualité 2013

Où vient l'eau  
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coll  
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 27,6 °F -  
maxi : 28,7 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 12,8 mg/l -  
maxi : 19,5 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -  
maxi : 0,06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0,023 µg/l

Eau Conforme - teneur inférieure à la  
limite de qualité



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimentés en eau potable  
par le réseau de St Blaise du Buis et  
Réaumont, qui est exploité par la  
Communauté d'Agglomération du Pays  
Vivonnais (C.A.P.V.), en régie directe.

### Origine de l'eau :

L'eau provient du mélange des eaux des puits de  
Réaumont et de St Joseph de Rivière.

### Traitement :

L'eau issue du puits de Réaumont est traitée à l'aide d'un  
dispositif de désinfection par rayons ultraviolets et l'eau  
issue du puits de St Joseph est traitée à l'aide d'un  
dispositif de désinfection au bioxyde de chlore.

## Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de  
**ST BLAISE DU BUIS** et  
**REAUMONT** par la C.A.P.V., au  
cours de l'année 2013, présente  
une très bonne qualité  
bactériologique; elle est conforme  
aux limites réglementaires fixées  
pour les paramètres chimiques  
recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par les services environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement actualisés et affichés à la mairie de votre commune.



## 4. Production - distribution



LESTATION	UNE (en t/ha/an)	LECOMMUNE DE SOURCE	production 2011 (t)	production 2012 (t)	production 2013 (t)	production 2012 (t)	production 2011 (t)	Evolution 2012-2011 (%)
Source de CHANTABOT (1)		POMMIERS LA PLACETTE	319	847	939	1 017	834	-18%
Source de la BOURGEAT		VOUREY	50 523	56 196	61 047	70 207	69 490	-1%
Source de la CHATELONNIERE		SAINT NICOLAS DE MACHERIN	4 169	6 647	3 617	3 082	2 768	-10%
Source de la GARANGERE (2)		CHRENS	6 383	7 856	7 006	7 035	7 679	12%
Source de la MEARIE		TULLINS	-	-	-	-	-	-
Source de la MONTAGNE		SAINT AUPRE (TURE)	3 860	3 707	4 606	5 057	8 721	33%
Source de la ROSSETIERE		COUBLEVIE	447 927	471 441	438 122	455 755	365 338	-20%
Source de POMMIERS LA PLACETTE		POMMIERS LA PLACETTE	33 351	34 439	31 300	31 803	33 820	6%
Sources de SAMBUS PECATIERE (3)		VOREPPE	683 666	783 593	734 042	789 759	567 261	-28%
Source de ST JULIEN DE RATZ		SAINT JULIEN DE RATZ	41 468	15 618	32 633	39 603	48 537	16%
Source des COMBES de LA BUISSE		LA BUISSE	1 890	2 831	2 782	2 897	853	-5%
Source du BOURNET		RIVES	145 836	141 677	151 767	147 534	166 861	6%
Source du BOZON		CHRENS	14 843	16 726	18 009	21 110	18 239	-14%
Source du CHEVALLON		VOREPPE	104 607	138 971	125 466	131 162	118 829	-10%
Source du GRAND RATZ		LA BUISSE	1 745	1 491	3 457	2 861	3 304	15%
Source du GRAND SOUILLET		VOIRON	1 046	527	586	593	592	0%
Source du GRAND VIVIER (4)		SAINT AUPRE	16 056	11 267	12 201	13 021	8 565	-34%
Source du PETIT SOUILLET		VOIRON	1 539	1 514	2 162	1 581	1 910	21%
Source du RACIN		VOREPPE	3 716	2 617	2 712	2 181	1 490	-32%
Sources de CRAS		TULLINS	192 647	207 866	162 213	126 644	81 474	-36%
Sources de FESLINARD (5)		TULLINS	26 278	25 598	25 051	24 825	57 478	132%
Sources de MALATRAS		TULLINS	84 797	63 737	54 676	48 499	72 356	49%
Source du MOULIN (ST ANDRE)		VOIRON	-	-	-	623 197	682 942	-6%
Source du GOULET (ST ANDRE)		VOIRON	-	-	-	-	-	-
Sources des COMBES (7)		SAINT NICOLAS DE MACHERIN	30 247	32 921	26 863	26 493	39 746	39%
Sources du CHATEAU		TULLINS	155 555	162 482	137 593	137 760	117 226	-15%
Station de CHRENS	3 600	VOIRON	832 730	838 841	614 771	659 602	667 457	4%
Station de la MEARIE	640	TULLINS	9 238	4 010	27 431	35 457	18 493	-48%
Station de la PLAINE (St-Aupre Village)	1 000	SAINT AUPRE	29 751	31 932	29 367	29 666	33 267	12%
Station de ST JACQUES		MOIRANS	462 705	473 946	439 056	491 418	372 504	-24%
Station de ST JOSEPH DE RIVIERE	14 400	ST JOSEPH DE RIVIERE, ST ETIENNE DE CROSSEY, VOIRON, COUBLEVIE, CENTRALP, ST JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE	2 033 802	1 636 303	1 730 427	993 804	1 579 881	58%
Station du NANTIN	1 500	CHARNECLES	333 798	305 910	333 532	348 532	349 895	0%
Station du PIN		LA MURETTE	-	22 228	29 113	17 192	17 306	1%
Station du PONT du BŒUF	1 800	RIVES	363 913	411 468	404 480	396 461	419 062	6%
Station du SALAMOT		TULLINS	-	-	-	-	-	-
Station du PONT DES VANNES		CHARAVINES	87 779	101 672	78 951	106 757	105 568	-1%
Station du GULLERMET		CHARAVINES	80 185	64 116	91 665	75 165	78 010	2%
Station du DOLCABIER		ST ETIENNE DE CROSSEY	77 814	77 161	68 814	123 863	137 043	11%
Station du PUIS D'ENFER		ST ETIENNE DE CROSSEY	127 730	123 163	73 636	58 733	41 869	-29%
TOTAL			6 291 125	6 315 033	5 981 017	6 030 386	6 189 610	3%

Tableau 1 - Volumes produits



Commune	Volume 2013 (m3)
POMMIERS LA PLACETTE	17 597
St JULIEN DE RATZ	25 854
St NICOLAS DE MACHERIN	34 154
SAINT-AUPRE	37 324
REAUMONT	44 389
St CASSIEN	46 149
St BLAISE DU BUIS	47 573
CHARNECLES	71 304
LA MURETTE	85 853
VOUREY	87 260
CENTRALP	89 021
CHARAVINES	97 741
CHIRENS	101 410
ST ETIENNE DE CROSSEY	106 919
LA BUISSE	126 969
ST JEAN DE MOIRANS	142 068
COUBLEVIE	227 980
RIVES	347 939
TULLINS	363 529
MOIRANS	409 830
VOREPPE	464 502
VOIRON	962 232

**Volumes vendus par commune**



## **5. Information de l'Agence de l'Eau**







# SAUVONS L'EAU!

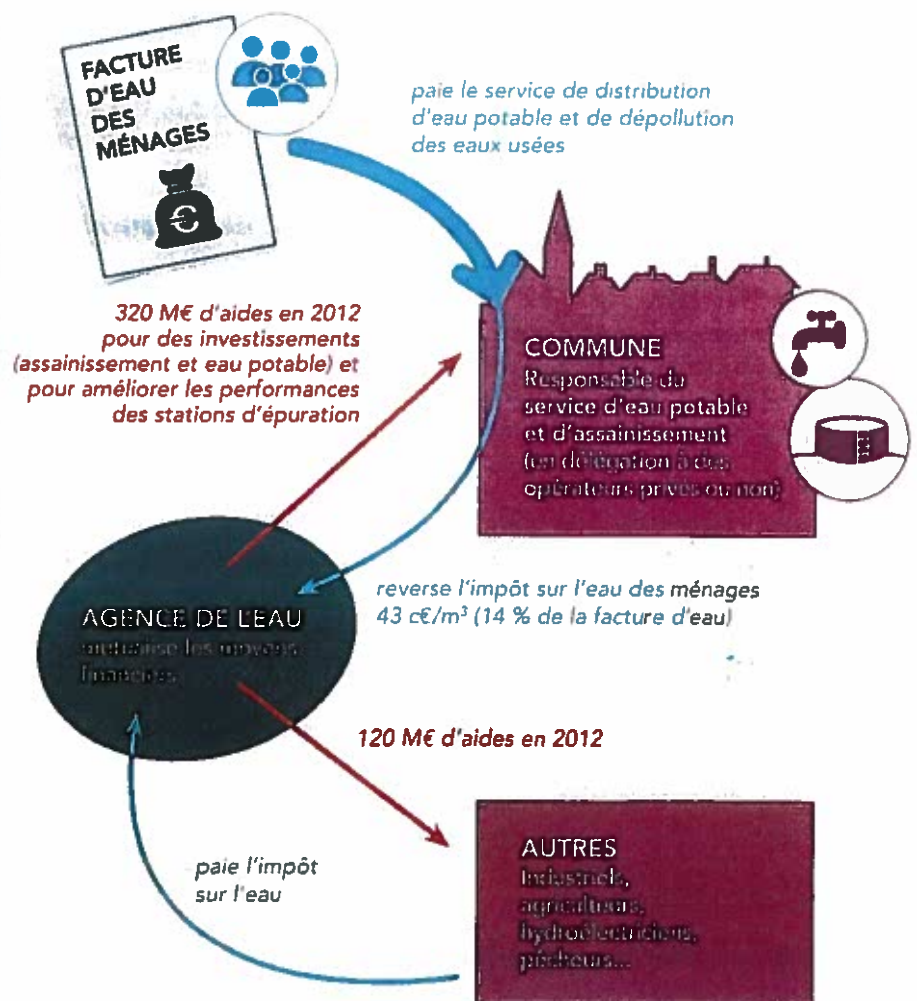
## UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour : mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Experte de l'eau, l'agence publie tous les ans son rapport sur la qualité des rivières et des nappes.



L'impôt sur l'eau applique le principe « pollueur payeur » et « préleveur-payeur ». Il est versé par chaque usager à proportion de sa consommation d'eau et des pollutions émises.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2012

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (40 millions € en 2012)

67 plans de gestion réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions m<sup>3</sup> en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.

## > Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (EH) aidées en 2012 se mettent aux normes, dont 6 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épurations des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (29 millions €)

119 contrats « zéro phyto » passés en 2012, dont 99 avec les communes qui s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur leurs espaces publics.

39 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

## > Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (10 millions €)

75 captages prioritaires du Grenelle sont en cours de protection, grâce à des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (51 millions €)

4671 km de berge restaurées et 103 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

8118 ha de zones humides ont reçu une aide, soit 28 617 ha préservés en 6 ans. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## > Pour la solidarité internationale (3,7 millions €)

66 opérations engagées par des maîtres d'ouvrage du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# 2013

## 467,8 M€ DE REDEVANCES

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

**15,8 % (73,7 M€)**  
payés par les collectivités  
comme redevance de prélèvement  
sur la ressource en eau

**8,5 % (39,6 M€)**  
payés par les industriels  
et les activités économiques  
comme redevance  
de pollution  
et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**0,6 % (2,8 M€)**  
payés par les irrigants  
et les éleveurs  
comme redevance de  
pollution et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**72,9 % (341,2 M€)**  
payés par les ménages  
et assimilés (administrations,  
entreprises de service, artisans  
et petites industries)  
comme redevance  
de pollution domestique

**0,6 % (2,8 M€)**  
payés par les pêcheurs,  
propriétaires de canaux,  
d'ouvrages de stockage  
et d'obstacles  
comme redevance  
pour la protection  
du milieu aquatique

**1,7 % (7,7 M€)**  
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires  
et répercutés sur le prix des produits  
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages

## UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Le produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

**16,27 % (65,20 M€)**  
aux collectivités pour la restauration et  
la protection des milieux aquatiques :  
zones humides et renaturation, continuité  
écologique des cours d'eau

**23,71 % (95 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour la restauration et la protection  
de la ressource en eau potable :  
protection des captages d'eau,  
lutte contre les pollutions diffuses,  
gestion de la ressource

**7,19 % (28,8 M€)**  
aux acteurs économiques non agricoles  
pour la dépollution industrielle  
et le traitement de certains déchets

**40,48 % (162,20 M€)**  
aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour l'épuration des eaux usées  
urbaines et rurales

**6,11 % (24,5 M€)**  
aux collectivités, aux associations,  
aux organismes consulaires...  
pour l'animation des politiques  
de l'eau : études, connaissances,  
réseaux de surveillance des eaux,  
éducation, information

**0,75 % (3 M€)**  
à la solidarité internationale :  
accès à l'eau ou à l'assainissement  
pour les populations démunies

**5,49 % (22 M€)**  
aux exploitants agricoles  
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides augmentent de 50 % (100 millions €/an) pour les 6 prochaines années.

